

sycomore

Rapport de
durabilité et
d'engagement
actionnarial

Préface

La sphère financière a un rôle-clé dans le développement d'une économie qui permet de relever les grands défis environnementaux, sociaux et sociétaux : **en tant que gérant d'actifs, il est de notre responsabilité de prendre nos décisions d'investissement au service d'une économie durable et d'encourager les entreprises dans leur transformation en réponse à ces défis.**

Sycomore AM a maintenu en 2022 son engagement au service d'une économie plus durable et inclusive, que ce soit dans ses relations avec les entreprises investies, dans sa réponse aux enjeux réglementaires ou encore dans son implication au sein des instances de la Place financière de Paris.

L'année 2022 a notamment été marquée par la **préparation des acteurs financiers à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 du niveau 2 du règlement européen relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers** (Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR). C'est dans ce contexte que Sycomore AM a défini les critères d'un investissement durable en application du règlement et a précisé le positionnement de chacun des fonds de sa gamme au regard d'un niveau minimum d'investissements durables cohérent avec la stratégie de chaque fonds.

Le présent rapport constitue la réponse de Sycomore AM aux exigences de **l'Article 29 de la Loi Énergie Climat**. Il suit les recommandations de **l'Autorité des Marchés Financiers** en la matière et intègre également les exigences relatives à la publication des indicateurs d'incidences négatives du règlement SFDR.

Il présente ainsi des éléments relatifs à la manière dont **l'ESG** est intégré à nos décisions d'investissements, la gouvernance et les moyens associés. Il est également l'occasion de revenir sur les performances de nos fonds en matière de durabilité et sur la mise en œuvre de notre politique d'engagement actionnarial.



Sommaire

02

La durabilité de nos investissements

1. L'intégration ESG dans nos fonds p. 8

- Notre modèle d'analyse des entreprises
- Analyse SPICE et risques de durabilité
- Évolutions du cadre réglementaire européen
- Notre définition d'investissement durable
- Classification SFDR de nos fonds
- Statistiques de nos fonds par label

2. L'évaluation de la durabilité de nos investissements p. 16

- SPICE : analyse 2022 et illustration

3. L'analyse environnementale p. 20

- Stratégie d'alignement climat et biodiversité
- Trajectoire quantifiée à horizon 2030
- Net Environmental Contribution
- Boîte à outils Climat
- Boîte à outils Biodiversité

4. L'analyse sociale et sociétale p. 29

- Contribution sociétale des produits et services
- Contribution sociétale en tant qu'employeur
- Droits humains
- Environnement Happy@Work

5. L'analyse de la gouvernance p. 37

03

Notre engagement actionnarial

1. Nos dialogues et actions d'engagement p. 39

- Axes d'amélioration
- Engagements environnementaux
- Engagements sociaux
- Engagements liés à la gouvernance

2. La mise en œuvre de notre politique de vote p. 45

- Zoom sur les Say on Climate

04

Notre gouvernance au service de la durabilité

1. Gouvernance p. 48

2. Diversité p. 48

3. Politique de rémunération p. 49

4. Moyens humains & financiers et outils p. 50

5. Transparence et communication p. 51

6. Implication dans les instances de Place p. 51

01

Notre démarche d'investisseur responsable

1. Notre mission p. 4

2. Historique de notre démarche p. 6

3. Nos principales avancées 2022 p. 7

01 Notre démarche d'investisseur responsable

1.1 Notre mission

En 2020, nous avons fait le choix de devenir **entreprise à mission**, selon la Loi Pacte et labélisée B Corp, et d'inscrire ainsi notre démarche d'investisseur engagé au cœur de notre raison d'être. Celle-ci prend forme à travers **six objectifs statutaires** détaillés dans notre rapport d'entreprise à mission.

Deux **objectifs** statutaires sont particulièrement centrés sur notre démarche d'investisseur :



Mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale de nos investissements en assurant transparence et pédagogie pour nos clients.



Poursuivre le **développement** de notre offre d'investissement socialement responsable visant à générer des impacts positifs, alliant sens et performance.

Notre ambition est de **donner du sens aux investissements** de nos clients en créant de la valeur durable et partagée. Nous avons la conviction que les entreprises qui répondent aux **défis sociétaux et environnementaux** actuels, à travers leurs pratiques d'une part, et leurs produits et services d'autre part, sont les plus à même de **générer de la performance pérenne**.



Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes.

**Notre mission :
humaniser
l'investissement.**



1.1 Notre mission

Au service de la réalisation de notre mission, notre approche d'investisseur engagé se traduit par une recherche d'impacts positifs qui se concrétise sur les **trois dimensions de l'impact**.



Notre intentionnalité

Les processus de sélection de valeurs et de construction de portefeuilles des fonds thématiques sont basés sur des **critères spécifiques traduisant l'intention de chaque fonds** ; à titre d'illustration, le fonds Sycomore Europe Éco Solutions, recherchant des entreprises aux contributions environnementales positives via leurs produits et services, fonde la sélection de ses investissements sur l'évaluation de la **Net Environmental Contribution** (NEC). Plus largement, le développement de notre gamme de fonds ISR thématiques est le reflet de notre intention, en tant que société de gestion, de **contribuer à une économie plus durable et inclusive**.



La démonstration par la mesure de l'impact de nos investissements

Notre ambition est de **rendre compte de la contribution de nos investissements à une économie plus durable et inclusive**. Nous développons progressivement notre approche de mesure d'impact. Nous rendons compte, pour chaque fonds, des indicateurs extra-financiers pertinents au regard de l'objectif poursuivi dans des reporting mensuels et un rapport annuel. Nous reportons notamment sur l'impact de nos investissements au travers de deux métriques : la **Net Environmental Contribution** (NEC) et la **Contribution Sociétale** (CS) des produits et services des entreprises en portefeuille. Nous présentons également, pour les fonds ISR, l'exposition des entreprises en portefeuille aux **Objectifs du Développement Durable** de l'ONU.



Notre additionnalité

Il s'agit d'**identifier notre contribution, en tant qu'investisseur, aux impacts positifs générés par nos investissements**. Intervenant principalement sur les marchés cotés, nous n'apportons que rarement de nouveaux capitaux nécessaires au développement des entreprises et notre additionnalité peut à ce titre paraître limitée. Pour autant, à travers nos choix d'investissement et nos actions d'engagement actionnarial, nous encourageons l'amélioration des pratiques des entreprises et la contribution de leurs produits et services aux solutions répondant aux défis sociétaux et environnementaux actuels.

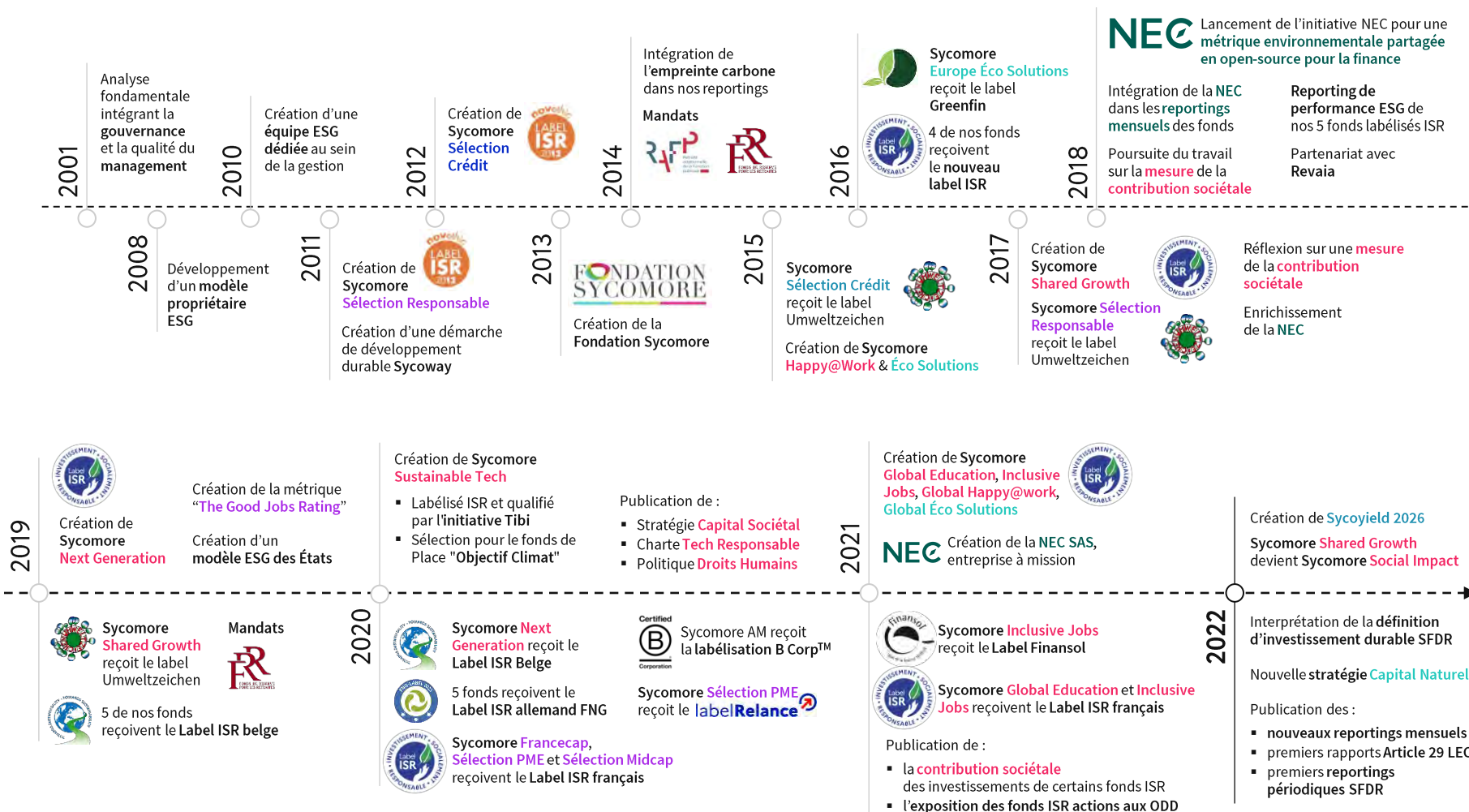
L'**engagement actionnarial** se matérialise dans nos dialogues individuels avec les entreprises, dans l'exercice de nos droits de vote ou encore dans notre participation à des initiatives d'engagement collaboratif¹. Si le lien entre l'amélioration des résultats des entreprises et nos engagements reste difficile à établir, nous sommes convaincus de l'importance de ces **dialogues** et de la **dynamique collective** à laquelle nous participons pour soutenir le développement de modèles économiques plus durables, plus vertueux et davantage tournés vers le partage de la valeur avec toutes les parties prenantes. Cette démarche, ancrée dans notre ADN de gérant actif, fait l'objet d'un suivi des **axes d'amélioration** communiqués et des **progrès réalisés** par les entreprises. Nous définissons les thèmes prioritaires en cohérence avec notre recherche d'impacts.

Par ailleurs, **une partie des frais de gestion** de trois de nos fonds ISR thématiques est **reversée à des associations** dont l'activité génère des impacts positifs alignés avec l'approche de chacun des fonds. Le fonds Sycomore Inclusive Jobs investit quant à lui entre 5 à 10% de son actif net dans des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire sélectionnées pour leur potentiel de création d'emplois inclusifs.

¹ Pour plus d'information sur notre démarche d'engagement, consulter le chapitre 4 de notre [politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial](#).

1.2 Historique de notre démarche

Depuis sa création, et comme en témoigne la frise ci-dessous, **Sycomore AM a déployé une démarche continue d'investissement responsable inscrite dans les meilleures pratiques de place et suivant trois axes principaux** : les méthodologies d'analyse des enjeux de durabilité, l'offre de produits d'investissement responsable à la recherche d'impacts environnementaux et sociaux reconnue par des labels, la transparence de nos politiques ESG et de nos résultats en matière de performance durable.



1.3 Nos principales avancées 2022

Poursuite du développement de notre offre

2022 a marqué le début de la commercialisation des fonds globaux **Sycomore Global Éco Solutions** et **Sycomore Global Happy@Work**. Forts de méthodologies d'analyse des enjeux de la transition écologique pour le premier, et de capital humain pour le second, ces fonds viennent compléter notre offre ISR avec une exposition davantage tournée vers l'international. Classés Article 9 selon le règlement SFDR, ils suivent un objectif d'investissement durable traduit dans les critères de sélection et font l'objet d'un reporting mensuel.

Dans le contexte de hausse des taux et afin de permettre aux investisseurs de bénéficier de rendements significatifs, nous avons également lancé un fonds obligataire à échéance, **Sycoyield 2026**. Il investit principalement dans des obligations d'entreprises à haut rendement émises en euros, dont l'échéance se situe majoritairement en 2026 et qui ont vocation à être conservées jusqu'à leur maturité. La sélection des émetteurs prend en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Deux fonds ont évolué dans l'objectif de renforcer leur positionnement ISR :

- Le fonds **Sycomore Allocation Patrimoine** est devenu nourricier du fonds **Sycomore Next Generation** compte tenu de la proximité de leurs stratégies d'investissement. Le fonds est désormais labélisé ISR ;
- Le fonds **Sycomore Shared Growth** est devenu **Sycomore Social Impact** et a vu son approche de sélection des activités à contribution sociétale positive renforcée.

Refonte de notre stratégie Capital Naturel

Nous avons renforcé notre stratégie Capital Naturel afin de préciser les moyens mis en œuvre pour remplir notre objectif à horizon 2030 : **atteindre une NEC supérieure à +20% sur l'ensemble de nos investissements**. Dans la continuité de notre approche depuis 2016, nous souhaitons faire de cette stratégie un outil de dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes : nos collaborateurs, nos clients, les entreprises dans lesquelles nous investissons, nos partenaires, etc. L'enjeu est d'y clarifier notre position sur des sujets structurants pour la finance responsable : la **neutralité carbone**, l'alignement des portefeuilles avec des **scénarios climatiques**, la **contribution à une transition écologique** et/ou juste grâce à nos investissements, la mesure de l'impact de nos portefeuilles sur la **biodiversité** ou encore notre démarche d'engagement actionnarial sur ces sujets. Cette stratégie a été partagée et discutée avec notre comité de mission.

² Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit SFDR.

Investissement durable per SFDR²

L'année 2022 a été marquée par la préparation des acteurs du secteur financier au niveau 2 du règlement SFDR. C'est dans ce contexte que Sycomore AM a travaillé à une définition unique de l'investissement durable pour l'ensemble de ses univers d'investissement, que nous avons voulue transparente, précise et exigeante, et forte de nos méthodologies d'analyse des contributions des entreprises, et de leurs produits et services, aux enjeux sociaux et environnementaux.

Transparence

En l'absence de cadre universel et précis en matière de durabilité, Sycomore AM a toujours placé la transparence en matière d'investissement durable au cœur de sa démarche. Depuis 2022, nos reportings mensuels se voient désormais dotés de 2 pages sur 4 consacrées aux indicateurs ESG, à l'exposition aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU, aux controverses et aux actions de votes et d'engagement mises en œuvre. Nos rapports annuels, au niveau de la société de gestion et pour les fonds aux encours supérieurs à 500 millions d'euros, répondent aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat. Y sont notamment présentées nos avancées en matière de stratégie climatique et biodiversité et notre réponse à l'entrée en vigueur en 2021 du niveau 1 de SFDR.

Labélisation

Notre engagement se poursuit afin de faire l'objet d'une reconnaissance externe par les labélisations applicables en matière d'investissement durable. En 2022, **tous les fonds de Sycomore AM soumis au label allemand FNG ont par exemple obtenu le niveau de reconnaissance maximal de 3 étoiles**.

NOS AXES PRIORITAIRES D'AMÉLIORATION POUR 2023

- L'appropriation des **indicateurs d'incidences négatives (Principal Adverse Impact)** dans notre analyse et nos reportings ;
- La poursuite des travaux de notre stratégie **Capital Naturel**, en participant notamment au pilote de développement de la méthodologie ACT sur le secteur financier et en participant à un pilote TNFD ;
- L'**approfondissement** de notre démarche d'engagement actionnarial, en particulier sur les aspects climatiques et de droits humains, et notamment dans le contexte des assemblées générales ;
- La poursuite de notre engagement au service du **développement d'une finance à impact**.

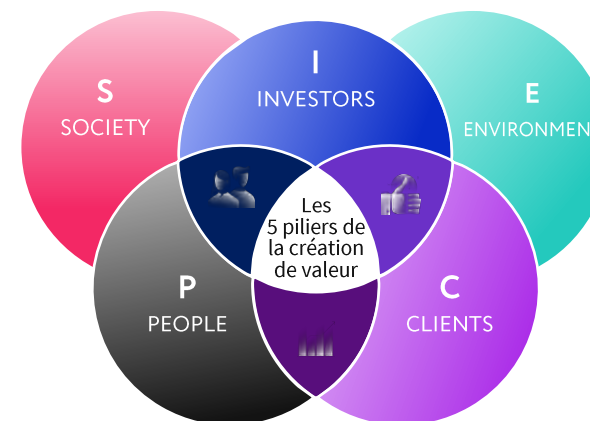
02 La durabilité de nos investissements

2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

Notre modèle d'analyse fondamentale des entreprises : SPICE

Convaincus qu'une entreprise ne peut créer de la valeur sur le long terme que si celle-ci est partagée par l'ensemble de ses parties prenantes, nous avons fait le choix d'intégrer l'analyse des enjeux de durabilité à l'analyse fondamentale des entreprises.

Notre approche est globale et intégrée : elle vise à appréhender au mieux les risques et opportunités rencontrés par les entreprises de notre univers d'investissement. Au-delà de l'intégration des enjeux de durabilité dans la conduite de leurs opérations, notre modèle s'attache à évaluer le positionnement de l'offre de produits et services des entreprises en réponse aux défis sociétaux et environnementaux. Notre modèle d'analyse fondamentale SPICE³ est structuré autour de cinq parties prenantes :



SOCIETY & SUPPLIERS

La note S traduit la performance de l'entreprise vis-à-vis de la société civile et de ses fournisseurs. Il s'agit d'analyser la capacité de l'entreprise à mener ses opérations de manière responsable sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, avec des critères portant sur les droits humains ou encore l'éthique des affaires. Le positionnement des produits et services en réponse aux enjeux sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies représente une part importante de cette note.

PEOPLE

La note P évalue la gestion du capital humain, qui repose sur l'intégration des enjeux humains au sein de la stratégie de l'entreprise, sa culture interne, sa réponse aux droits fondamentaux des travailleurs et sa capacité à créer un environnement de travail propice au développement des talents.

INVESTORS

La note I se concentre sur la relation entre l'entreprise et ses actionnaires. Notre analyse porte sur la solidité du modèle économique – à travers la structure de ses revenus, sa position concurrentielle, ses leviers de croissance (capacité d'innovation, potentiel de croissance externe, création de valeur organique), ainsi que sur la qualité de sa gouvernance, notamment en termes d'équilibre des pouvoirs et de prise en compte de la durabilité.

CLIENTS

La note C s'intéresse aux clients de l'entreprise, à travers la prise en compte de leurs attentes dans le positionnement de l'offre et la gestion des risques vis-à-vis du respect des droits des clients, de la qualité des produits et plus largement du risque de réputation associé à l'activité commerciale et marketing.

ENVIRONMENT

La note E agrège l'évaluation de la performance de l'entreprise vis-à-vis du capital naturel. Elle évalue l'exposition de l'entreprise au risque de transition, à travers la maîtrise des impacts environnementaux de ses opérations et la stratégie d'alignement à la transition écologique de son modèle économique. La contribution actuelle du modèle économique aux enjeux environnementaux est évaluée à travers la Net Environmental Contribution, indicateur suivant une approche en analyse de cycle de vie et intégrant les enjeux climatiques, de biodiversité et de gestion des ressources. Cette note intègre également l'exposition de l'entreprise aux autres risques environnementaux de moyen et long termes, comme ceux provenant du climat.

PONDÉRATION PAR DÉFAUT

10% SOCIETY

15% PEOPLE

50% INVESTORS

15% CLIENTS

10% ENVIRONMENT

³ Pour plus d'information sur SPICE, les critères sous-jacents et les référentiels internationaux utilisés pour bâtir notre méthodologie d'analyse, consulter notre [politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial](#).

2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

Une intégration systématique des enjeux de durabilité dans l'analyse et la définition de l'objectif de cours des entreprises de notre univers d'investissement

Toutes les entreprises de nos différents univers d'investissement sont analysées selon notre modèle d'analyse fondamentale intégrant les enjeux de durabilité, SPICE. Cette analyse donne lieu à une note attribuée à chaque entreprise, allant de 1/5 pour les moins bien notées à 5/5 pour les mieux notées.

La note SPICE est ensuite prise en compte de différentes manières selon les instruments financiers. Pour les **investissements en actions**, elle impacte ainsi le **calcul de l'objectif de cours de l'action de l'entreprise dans deux méthodes** :

- Dans la **valorisation par les flux de trésorerie actualisés**, dite « DCF » pour Discounted Cash Flows, elle impacte jusqu'à +/-40 % le coefficient de risque (le bêta) utilisé dans le calcul du coût moyen pondéré du capital de l'entreprise (le WACC) qui est le taux d'actualisation des flux financiers futurs, impactant ainsi la valorisation financière de l'entreprise.
- De même, dans la **méthode de valorisation par comparables**, les entreprises adoptant les meilleures pratiques de durabilité et disposant donc des meilleures notes SPICE bénéficient d'une prime par rapport à la moyenne des entreprises comparables pouvant aller jusqu'à +40%, alors que les entreprises les plus exposées aux risques de durabilité sont impactées par une décote sur leur valorisation pouvant atteindre jusqu'à -40%.



Pour les investissements en obligations, la note SPICE constitue également le socle d'analyse des entreprises car elle reflète le degré de résilience de l'entreprise et donc sa capacité à rembourser sa dette. Les analystes-gérants peuvent aussi adapter leurs principales hypothèses (chiffre d'affaires, rentabilité, provisions, taux d'imposition, investissements, etc.) en fonction d'éléments chiffrés sur des sujets environnementaux, sociaux ou sociétaux. En bref, **l'intégration de la durabilité s'effectue au niveau de l'analyse de chaque entreprise et influence directement nos décisions d'investissement.**



Pour notre gestion pilotée⁴, notre procédure de sélection de fonds intègre des **critères ESG** : les gérants sélectionnés doivent a minima être signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ou témoigner de la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration ESG ; pour deux mandats en gestion pilotée, 25% des fonds sélectionnés doivent détenir le label ISR d'Etat. Pour **Boursorama**, trois mandats de gestion pilotée intègrent exclusivement des fonds labélisés ISR.

Une gamme de fonds reflétant notre engagement d'investisseur responsable et à la recherche d'impacts environnementaux et sociaux positifs

Au-delà de cette intégration des enjeux de durabilité et en cohérence avec notre mission de contribuer à une économie plus durable et inclusive, la majorité de nos fonds suivent **des objectifs environnementaux et/ou sociaux** définis dans la documentation précontractuelle de chaque fonds.

Ces processus d'investissement responsable sont reconnus par la classification SFDR des fonds, leurs labels ainsi que leur potentiel d'impact évalué dans le présent rapport selon l'approche proposée par l'Impact Management Project.

⁴La gestion pilotée est une solution d'investissement destinée aux contrats d'assurance-vie. Elle consiste à construire des portefeuilles de sélection de fonds composés au minimum de 60% de gérants tiers.

2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

Analyse SPICE et risques de durabilité

L'analyse **SPICE** est notre méthodologie d'évaluation de la performance de durabilité des entreprises ainsi que de la gestion des risques et opportunités économiques, de gouvernance, environnementaux, sociaux et sociétaux.

La gestion de l'exposition de nos investissements aux risques de durabilité est notamment assurée par le critère de note minimale SPICE appliquée à la majorité des fonds.



En effet, notre modèle d'analyse SPICE prend à la fois en compte les **risques** et les **impacts** de durabilité, deux concepts intrinsèquement liés. À travers ses **90 critères sous-jacents**, SPICE intègre une analyse de l'exposition et de la gestion par l'entreprise des risques de durabilité tels que ceux liés à l'éthique des affaires, la fiscalité, les droits humains, les conditions de travail, la chaîne de sous-traitance, les catastrophes environnementales, la transition écologique et énergétique ou encore la protection des données individuelles, en cohérence avec l'**Article 3 du règlement SFDR « Politique des risques de durabilité »**. Concernant les risques de transition et les risques physiques, ils font partie intégrante du cadre d'analyse du pilier **E pour Environment** de SPICE.

Les incidences négatives couvertes par les indicateurs énumérés dans le règlement SFDR⁵ sont intégrées aux critères de notre modèle SPICE, en fonction de leur « matérialité » par rapport aux activités et à l'empreinte régionale de chaque entreprise, et de la disponibilité des données correspondantes.



Sycomore AM considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, telles que définies par le règlement Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR)⁶. La déclaration des principales incidences négatives relative à la période de référence se terminant le 31 décembre 2022 est publiée sur le [site web de Sycomore AM](#)⁷.

Globalement, parmi les **46 indicateurs d'incidences négatives** optionnels et obligatoires applicables aux entreprises, et hors indicateurs dédiés aux investissements souverains (14 indicateurs PAI listés dans le tableau 1 des RTS et les 32 indicateurs d'incidences négatives supplémentaires listés dans les tableaux 2 et 3 des RTS), **notre modèle SPICE en couvre 42** (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) et 4 sont traités par notre politique d'exclusion (1 indicateur environnemental, l'exposition à l'industrie des énergies fossiles, et 3 indicateurs sociaux, comme les armes controversées, les violations/manquements au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).

Au-delà de l'analyse SPICE, notre **politique d'exclusion ISR** vise également à limiter l'exposition des fonds que nous gérons à certains risques de durabilité associés aux activités controversées par leurs impacts négatifs environnementaux ou sociaux importants.



Sont couverts au niveau de tous nos encours, l'armement controversé, le charbon, le tabac, les pesticides, la pornographie et la violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. La politique appliquée à tous les fonds et mandats ISR ajoute à cela des exclusions visant le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels et, plus largement, la production d'électricité carbonée. La majorité des exclusions est définie par des critères stricts basés sur des niveaux d'exposition du chiffre d'affaires des entreprises. Sur l'énergie en particulier, et afin de permettre, selon les stratégies d'investissement des fonds, d'accompagner les entreprises ayant défini des plans de transition robustes, des exclusions avec des seuils de tolérance sont utilisées. De même, dans une approche de progrès visant à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, nous avons défini une démarche d'engagement spécifique aux entreprises exposées aux énergies fossiles⁸.

La gestion des risques de durabilité fait l'objet de contrôles spécifiques par les équipes de gestion des risques.



Compte tenu de la nature des risques de durabilité et de l'état actuel de la recherche académique sur le sujet, la robustesse des calculs d'impact sur les rendements financiers est encore trop peu significative pour être intégrée de manière efficace et le résultat risquerait d'aller à l'encontre de son objectif. Dans ce contexte, il nous paraît plus pertinent de gérer ces risques en contrôlant les « Tail Risks » et donc, en limitant les expositions des fonds aux entreprises les plus exposées aux risques de durabilité. C'est pourquoi les politiques d'exclusion et les critères de sélection qui autorisent uniquement les entreprises dont la note SPICE est supérieure à un niveau minimum à intégrer les univers d'investissement est, à ce jour, la meilleure approche de la gestion des risques de durabilité. **Nous travaillons actuellement au développement de stress tests ESG et les intégrerons à nos analyses lorsque les résultats seront probants.**

⁵ Pour en savoir plus, consulter notre [politique relative aux principales incidences négatives](#). ⁶ Règlement (EU) 2019/2088 ⁷ <https://ensycomore-am.com/esg-research-material?category=key-reports> ⁸ Notre approche d'engagement sur les énergies fossiles est détaillée dans notre [politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial](#).

2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

Évolutions du cadre réglementaire européen SFDR

SFDR niveau I : des exigences définies au niveau des produits d'investissement

Le règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est **entré en vigueur en mars 2021** (SFDR niveau I). Il établit des exigences applicables aux participants de marchés ainsi que des exigences spécifiques au niveau des produits financiers en vertu de l'**Article 8** et de l'**Article 9**. Un produit relevant de l'Article 8 a été défini comme un produit qui « promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales », tandis qu'un produit relevant de l'Article 9 a pour objectif « l'investissement durable »⁹.

Un objectif d'investissement durable peut donc être compris par les gestionnaires d'actifs **soit au niveau des entités investies, soit au niveau du produit financier**. Cependant, la capacité à définir ce qu'est un « investissement durable » est déjà une question clé, qui différencie les produits relevant de l'Article 8 de ceux relevant de l'Article 9.

SFDR niveau II : des précisions qui appellent une approche de l'investissement durable au niveau des entités financées

Des précisions réglementaires ont été apportées depuis lors, avec de multiples communications entre la Commission européenne et les Agences Européennes de Supervision (ESAs). En particulier, le **6 avril 2022**, la Commission européenne a publié les normes techniques réglementaires (RTS) finales (SFDR niveau II) visant à fournir des orientations détaillées sur la mise en œuvre des exigences formulées par le règlement SFDR.

Parmi diverses clarifications, les normes techniques réglementaires précisent que « les produits financiers dont l'objectif est de réaliser des investissements durables ne devraient réaliser que des investissements durables » (recital 15). Cela signifie, non seulement que les produits visés par l'Article 9 doivent réaliser exclusivement des investissements durables, mais aussi, selon une interprétation de premier ordre, que **l'investissement durable doit être défini au niveau de chaque entité financée**, et non plus au niveau du produit.

Il a aussi été précisé que **l'application de la définition d'investissement durable du règlement SFDR est réalisée par chaque société de gestion et déployée de façon homogène sur l'ensemble des univers d'investissement de la société de gestion**. La Commission européenne, dans sa réponse du 17 avril 2023 aux questions d'interprétation posées par les ESAs, a confirmé qu'il était de la responsabilité de chaque investisseur d'appliquer la définition et de communiquer de manière transparente sur les critères permettant de qualifier un investissement durable.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 des normes techniques, les informations précontractuelles doivent désormais inclure des informations détaillées au titre des articles 8 et 9, y compris, entre autres, des engagements et des précisions sur l'approche adoptée par le produit financier sur les points suivants :

- **la part minimale d'« investissements durables »**
- **la part minimale d'investissements alignés sur la taxonomie**
- **la prise en compte des indicateurs de principales incidences négatives**

C'est également l'objet du nouveau cadre réglementaire Mifid II : depuis le 2 août 2022, le questionnaire de connaissance du client doit inclure des questions portant sur les préférences en matière de durabilité, sur la base de ces trois éléments.

Il est donc devenu encore plus important de pouvoir définir ce qu'est un « investissement durable », non seulement pour différencier les produits relevant de l'Article 8 de ceux relevant de l'Article 9, mais aussi pour distinguer les produits de la gamme relevant de l'Article 8, dont les engagements en matière d'investissements durables peuvent aller de 0% à près de 100%.

⁹Le règlement SFDR définit un « investissement durable » de la manière suivante : « Investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs-clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales. »

2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

Notre définition d'investissement durable

En 2022, Sycomore AM a travaillé à une **définition unique de l'investissement durable** pour l'ensemble de ses univers d'investissement. En cohérence avec la définition du règlement SFDR, cette définition s'articule autour de trois éléments :

1 Identifier les investissements ayant une contribution positive aux enjeux environnementaux et sociaux listés dans la définition

- Depuis 2015, Sycomore AM a déployé des **métriques d'évaluation** de la capacité des **produits et services** d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé : la **Net Environmental Contribution** et la **Contribution Sociétale** des produits et services.
- Nous avons également développé, en partenariat avec The Good Economy, une métrique, **The Good Jobs Rating**, visant à évaluer la capacité d'une entreprise à créer, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, des **emplois pérennes, de qualité, accessibles à tous** et en particulier dans les zones géographiques qui en ont le plus besoin.
- Enfin, notre modèle d'évaluation du **capital humain**, Happy@Work, déployé depuis 2015, vise à identifier les entreprises qui offrent un cadre de travail particulièrement **favorable à l'épanouissement des collaborateurs**.

Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive s'il franchit le seuil minimal fixé sur **au moins l'une des 4 métriques**.

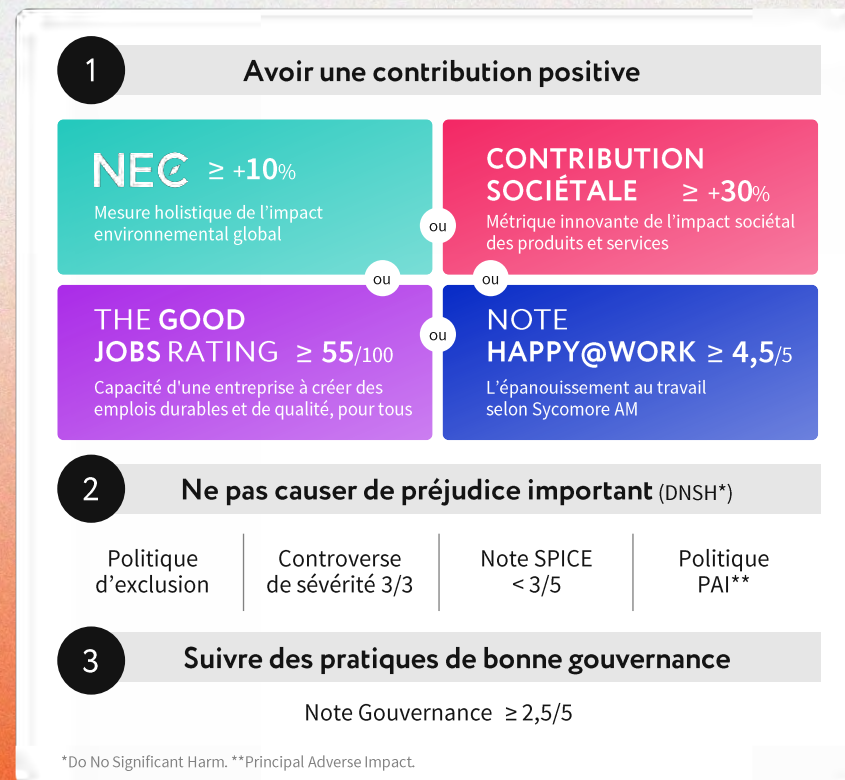
2 Éviter les investissements pouvant causer des préjudices importants

Nous nous appuyons sur nos **politiques d'exclusion** et de **gestion des controverses** préexistantes, notre modèle de notation fondamentale **SPICE** intégrant les enjeux **ESG** et notre **politique de prise en compte des incidences négatives** (Principal Adverse Impact, PAI), publiée en 2023.

3 Assurer la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance

Une note de gouvernance minimale est nécessaire pour qu'un investissement soit qualifié de durable.

Cette définition peut se résumer comme suit :



Sélectivité

Moins de 50% des grands indices européens, et notamment l'EuroStoxx, est considéré « durable » par cette approche. Ce niveau de sélectivité s'inscrit dans la moyenne des sociétés de gestion françaises selon un sondage réalisé par l'Association Française de Gestion en février 2023¹⁰.

¹⁰ Ce niveau de sélectivité s'inscrit dans la moyenne des sociétés de gestion françaises qui ont accepté de répondre à un sondage réalisé par l'Association Française de Gestion en février 2023.

2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

Classification SFDR de nos fonds

Deux éléments-clés des précisions réglementaires apportées par les régulateurs nous ont ainsi encouragés à modifier la classification SFDR de certains de nos fonds :

1. Les fonds visés par l'Article 9 du règlement doivent être **composés uniquement d'investissements durables** (hors liquidités et couverture) ;
2. Chaque acteur financier doit **préciser sa définition d'investissement durable** applicable à tous ses univers d'investissement.

Forts de la définition présentée ci-avant, Sycomore AM a revu la classification des fonds de notre gamme en suivant les principes suivants :

ARTICLE 9

Sont Article 9 les fonds qui expriment, à travers leurs objectifs d'investissement et les critères de sélection des entreprises, une **recherche d'impacts positifs nets sur l'environnement et/ou la société**. Ainsi, la majorité de nos fonds ISR thématiques ainsi que les mandats suivants des stratégies de gestion similaires à ces fonds sont classés Article 9.

ARTICLE 8

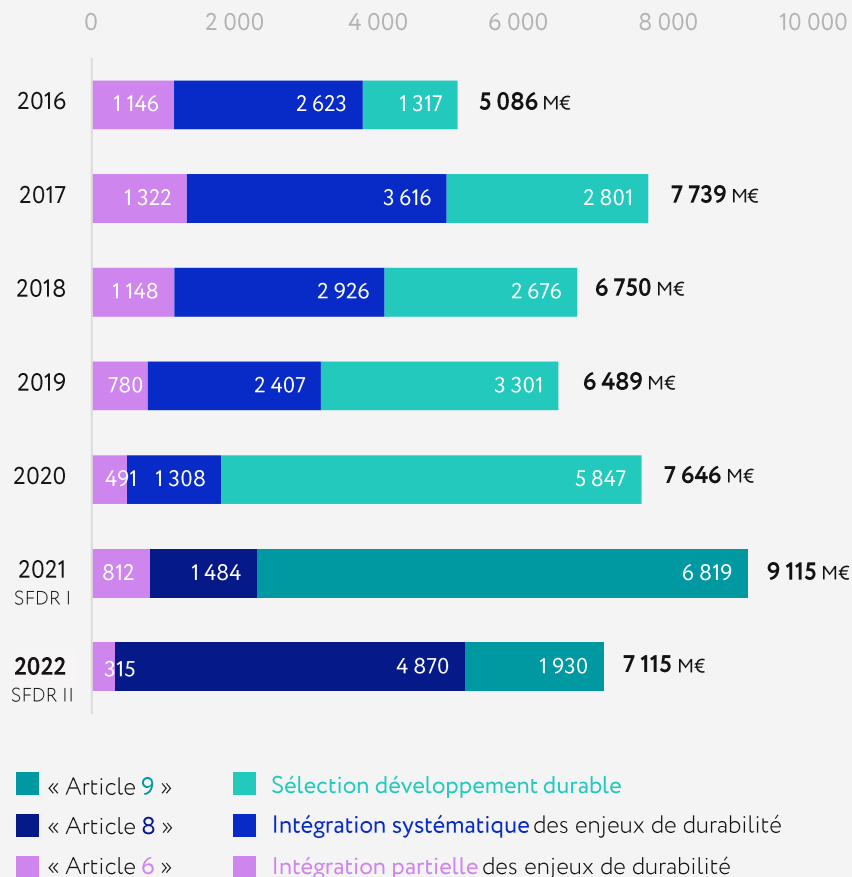
Sont Article 8 les fonds intégrant des **critères de sélection sur la base de la note SPICE** et de critères spécifiques en fonction de la philosophie de chaque fonds. Il s'agit majoritairement de fonds multithématiques labélisés ISR, avec des niveaux minimums d'investissement durable élevés de 50% ou 70%. Deux fonds ouverts intégrant des critères ESG dans leur processus de gestion sans être labélisés ISR relèvent aussi de l'Article 8 avec des niveaux d'investissement durable minimaux de 25% et 1%.

ARTICLE 6

Sont Article 6 les fonds de fonds patrimoniaux de notre offre de gestion pilotée n'intégrant pas de critères ESG.

RÉPARTITION DES ENCOURS EN M€ PAR NIVEAU D'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ

Le graphique ci-dessous détaille la répartition de nos encours sous gestion à fin 2022 selon la nouvelle classification en vigueur à compter de janvier 2023.











2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

Détail des fonds par classification SFDR

Classification SFDR II	Montant et pourcentage des encours totaux	Liste des fonds ouverts / patrimoniaux uniquement
Article 9	1 930 M€ <i>soit 27% des encours</i>	Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Global Éco Solutions Sycomore Europe Happy@Work Sycomore Global Happy@Work Sycomore Social Impact Sycomore Sustainable Tech Sycomore Inclusive Jobs
Article 8	4 870 M€ <i>soit 69% des encours</i>	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Francecap Sycomore Sélection Midcap Sycomore Sélection PME Sycomore Sélection Crédit Sycomore Next Generation Sycomore Allocation Patrimoine Sycomore Global Education Sycomore Partners Sycomore L/S Opportunities Sycoyield 2026 SRI Ageing Population SRI European Equity Alpha Responsible Opportunités Generali Vision Responsable Balanced Generali Vision Responsable Moderate Generali Vision Responsable Opportunity
Article 6	315 M€ <i>soit 4% des encours</i>	Active Allocation Ciflex Allocation ESC Convictions Gambetta Patrimoine Kaolin Opportunities Oxygène Patrimoine Sésame Patrimoine Sophia Valeurs Internationales SP Flex Patrimoine

Statistiques de nos fonds par label

Labels	Montant	% des encours des fonds ouverts	Liste des fonds ouverts
 ISR FRANCE	4 643 M€	90%	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Crédit Sycomore Francecap Sycomore Sélection Midcap Sycomore Sélection PME Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Europe Happy@Work Sycomore Social Impact Sycomore Next Generation Sycomore Allocation Patrimoine Sycomore Sustainable Tech Sycomore Global Education Sycomore Inclusive Jobs SRI Ageing Population SRI European Equity Alpha Responsible Opportunités Generali Vision Responsable Balanced Generali Vision Responsable Moderate Generali Vision Responsable Opportunity
 Towards Sustainability BELGIQUE	3 584 M€	70%	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Crédit Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Europe Happy@Work Sycomore Social Impact Sycomore Next Generation SRI Ageing Population
 Label FNG ALLEMAGNE	3 426 M€	66%	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Crédit Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Europe Happy@Work Sycomore Social Impact SRI Ageing Population SRI European Equity
 Umweltzeichen AUTRICHE	1 581 M€	31%	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Crédit Sycomore Social Impact
 Greenfin FRANCE	675 M€	13%	Sycomore Europe Éco Solutions
 Initiative TIBI FRANCE	128 M€	2%	Sycomore Sustainable Tech
 Finansol FRANCE	83 M€	2%	Sycomore Inclusive Jobs
 Relance FRANCE	66 M€	1%	Sycomore Sélection PME

La majorité de nos fonds ouverts est reconnue par le label ISR français. Selon la stratégie de commercialisation, certains fonds sont labélisés en Belgique (Towards Sustainability), en Allemagne (FNG) ou en Autriche (Umweltzeichen). Certains fonds sont également reconnus par les labels Greenfin, Relance et Finansol, ainsi que par l'initiative Tibi. Un mandat porte également le label Relance. En 2022, 4 fonds patrimoniaux et un fonds dédié ont reçu le label ISR.

2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

La recherche d'impacts

La recherche d'impacts dans nos investissements s'inscrit au cœur de notre mission d'investir pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. Pour chaque fonds, l'objectif et le processus de sélection des investissements reflètent différents niveaux dans la recherche d'impacts. En adaptant le cadre méthodologique de l'Impact Management Project, forum visant le partage des bonnes pratiques en matière d'investissement à impact, nous pouvons classer les fonds de notre gamme en 3 groupes :

INTENTION

dans la recherche d'impacts



Contribue aux solutions

Les fonds thématiques de notre gamme **Éco Solutions contribuent au financement**, encore insuffisant aujourd'hui, de la **transition énergétique et écologique**.



Bénéficie à la société et à l'environnement

La **majorité de nos fonds ouverts labélisés ISR** visent, à travers leurs objectifs en matière de durabilité et leurs processus d'investissement, le **financement d'acteurs offrant des solutions aux défis sociaux et environnementaux**. L'impact est d'autant plus fort que les contributions recherchées servent des marchés pour lesquels les capitaux sont insuffisants ou les parties prenantes concernées sont vulnérables. L'impact varie donc d'un investissement à l'autre au sein de chaque fonds.



Évite les impacts négatifs

Une **part plus faible** de nos fonds ouverts met en place des processus d'exclusion et de sélection ESG visant avant tout la **gestion des risques extra-financiers matériels**.

OBJECTIFS RECHERCHÉS

au travers des 5 dimensions de l'impact

Quoi	Combien	Qui	Contribution	Risque
Génère des effets positifs spécifiques ...	importants et/ou pour beaucoup et/ou de long terme ...	au bénéfice de populations ou de causes défavorisées ...	en améliorant la situation initiale ...	avec un risque variable de ne pas remplir l'objectif fixé.
Entraîne des effets positifs ...	Variables ...	pour des parties prenantes Variées ...	avec ou sans amélioration de la situation initiale ...	avec un risque Variable de ne pas remplir l'objectif fixé.
Peut entraîner des effets négatifs ...	peu importants ...	à l'encontre de populations défavorisées ...	avec ou sans amélioration de la situation initiale ...	avec un risque variable de ne pas remplir l'objectif fixé.

POSITIONNEMENT

de nos fonds ouverts

Part	Liste des fonds
689 M€ 14% 10% en 2021	Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Global Éco Solutions
3 045 M€ 66% stable vs. 2021	Sycomore... Europe & Global Happy@Work Social Impact Sustainable Tech Inclusive Jobs Global Education Sélection Responsable Francecap Sélection Midcap Sélection PME Next Generation Allocation Patrimoine SRI European Equity SRI Ageing Population
1 304 M€ 26% 24% en 2021	Sycomore Sélection Crédit Sycomore Partners Sycomore L/S Opportunities

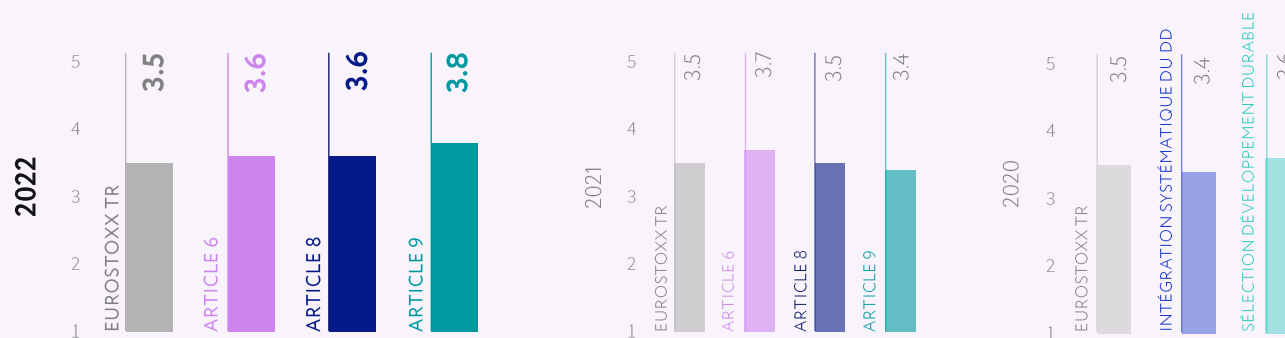
2.2 L'évaluation de la durabilité de nos investissements

Les résultats 2022 de l'analyse SPICE de nos investissements

Comme le montrent les notes présentées ci-contre, la **performance de durabilité de nos investissements progresse avec le niveau d'intégration de durabilité.**

Les fonds dits « **Article 9** » ont une **performance supérieure à l'EuroStoxx TR**¹¹, alors que ceux dits « **Article 8** » ou « **Article 6** » ont une **performance comparable ou inférieure à celle de l'EuroStoxx TR**, indice de référence de la majorité des fonds actions *long only* gérés par Sycomore AM. En effet, en 2022, les notes SPICE agrégées par classification SFDR se répartissent comme suit :

NOTE SPICE PONDÉRÉE¹² DES ENCOURS PAR NIVEAU D'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ



Taux de couverture 2022 en poids – Fonds Article 6 (hors fonds de fonds, qui représentent moins de 2% des encours) : 89% ; Fonds Article 8 : 96% ; Fonds Article 9 : 100% ; EuroStoxx TR : 100%.

¹¹ La performance de l'EuroStoxx TR est comparée à celle de nos fonds, l'EuroStoxx TR étant l'indice de référence de la majorité de nos fonds actions *long only* ; DJ EuroStoxx TR Total Return, dividendes réinvestis. Lancé le 31 décembre 1991, cet indice mesure l'évolution des valeurs cotées dans les pays de la zone euro. Il compte environ 300 valeurs et utilise comme référence le flottant de chaque valeur afin de déterminer son poids dans l'indice.

¹² Les notes présentées correspondent aux notes des entreprises pondérées de leur poids dans chaque univers d'investissement tels que définis ICI.



2.2 L'évaluation de la durabilité de nos investissements

L'analyse SPICE de Nexans, acteur stratégique de l'électrification de l'économie



Il y a près de 2 ans, **Nexans détaillait sa feuille de route opérationnelle et ses objectifs financiers pour la période 2021-2024**. À cette occasion, le groupe annonçait son ambition de devenir, d'ici 2030, un « pure player » de l'électrification. Alors que le marché de l'électrification représente 65% du marché mondial du câble, il ne comptait encore que pour 55% du chiffre d'affaires du groupe. Nexans initiait alors une profonde transformation, dans l'objectif de jouer un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation de nos économies.

SOCIETY & SUPPLIERS

3,5/5

La mission de Nexans, formalisée autour de sa raison d'être (« **Electrify the future** »), semble parfaitement cohérente avec la transformation stratégique amorcée. **Maillon essentiel de la chaîne de l'électrification** au travers de la fabrication, la livraison et l'installation de câbles électriques, Nexans recentre son offre sur des produits et services permettant un accès à l'énergie, et notamment à une **énergie renouvelable et décentralisée**, avec une contribution directe aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies



Bien en amont de sa transformation, le groupe s'était montré particulièrement proactif dans la construction de sa démarche d'entreprise responsable, en signant le **Global Compact** dès 2008 ou en créant, dès 2013, sa **fondation d'entreprise**, visant à favoriser l'accès à l'énergie pour les communautés défavorisées et soutenant depuis plus de 2,2 millions de bénéficiaires. Le groupe s'est également questionné très tôt sur la question des **droits humains**, initiant dès 2012 une première enquête interne afin de structurer sa politique en la matière, et coconstruisant avec ses partenaires sociaux une charte des droits humains en 2021. Nexans adresse également ces sujets au sein de sa chaîne d'approvisionnement, notamment via une charte RSE fournisseurs mise en place dès 2013, et des évaluations RSE menées auprès de ses principaux fournisseurs (465 fournisseurs couverts par une évaluation valide en 2022).

PEOPLE

4/5

Afin d'engager les 28 000 salariés du groupe dans cette transformation stratégique, Nexans a revu ses valeurs d'entreprise (pionniers, dédiés, unis), les a partagées en interne à travers diverses initiatives et accompagne ce changement culturel avec la démarche « Culture Story ».

Surtout, Nexans a adapté **sa politique de gestion des talents**, cherchant à la fois à embaucher des collaborateurs dont les compétences sont nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques de la transformation, et à développer les talents préexistants, grâce à une organisation apprenante, afin qu'ils puissent s'adapter aux nouveaux défis du groupe. La formation joue à cet égard un rôle clé, illustré par les près de 20 heures de formation accordées en moyenne aux employés en 2022.

Les employés de Nexans évoluent dans un cadre de travail exigeant mais bienveillant. Les **initiatives en faveur de la santé mentale et du bien-être au travail se multiplient depuis 2021** (séances hebdomadaires de yoga et de naturopathie ouvertes à tous, intégration du bien-être au travail comme point de départ des entretiens d'évaluation de la performance, études comparatives des meilleures pratiques RH dans toutes les unités, etc.). Le groupe ne manque pas de valoriser les réussites, au travers du programme Nexans Remarkable People notamment, et d'associer les employés aux succès de la société : un dixième plan d'actionnariat salarié a ainsi été proposé en 2022, avec un taux de souscription record depuis 2010. Il permet désormais à 23% des salariés d'être associés au capital de l'entreprise (4,03% du capital détenu par les salariés) et démontre l'engagement fort des salariés dans le projet d'entreprise de Nexans.

Enfin, le groupe met l'accent sur la **sécurité**, enjeu évidemment essentiel pour une entreprise industrielle. En dépit d'objectifs non atteints en 2022 sur les accidents du travail, le groupe a nettement progressé sur ces indicateurs au cours de la dernière décennie, grâce à de nombreuses initiatives (nouvelle politique sécurité en 2021, journée sécurité, système de gestion des alertes, définition des 22 principes fondamentaux de sécurité, etc.) et a réduit son taux de fréquence de 75% depuis 2010 et son taux de gravité de 59% sur la même période, avec des niveaux très raisonnables pour le secteur (2,31% et 0,12% respectivement).

2.2 L'évaluation de la durabilité de nos investissements

INVESTORS – Modèle économique

4/5

Faisant suite à une première transformation initiée en 2018 sous l'impulsion de **C. Guérin** lors de son arrivée à la direction, et menée avec succès pour permettre au groupe de générer davantage de valeur tout en se dotant d'une assise financière solide, le nouveau plan stratégique visant à faire de Nexans un pure player de l'électrification repose sur **l'adoption d'un nouveau modèle opérationnel** permettant de **couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de ce segment**. Il passe également par une rotation d'actifs, avec la cession d'activités dans la fabrication de câbles pour les télécoms ou dans les harnais automobiles par exemple, tout en investissant entre 1,5 et 2 milliards d'euros d'ici 2024 pour se renforcer sur l'électrification, via l'acquisition de Reka Cables dans les pays nordiques en 2022, par exemple.

Les **résultats record enregistrés en 2022** (marge Ebitda à 9%, ROCE du segment électrification à 29%, FCF record, etc.) et le **carton de commandes inégalé** en génération & transmission confirment les promesses de ce plan stratégique, salué d'ailleurs par le prix du plan stratégique lors de la 7^{ème} édition du prix des jours EIM-KPMG. La pertinence de ce plan semble encore renforcée par les besoins vitaux d'indépendance énergétique qui se sont matérialisés suite à l'invasion russe en Ukraine. Attendu en progression de 4,3% par an sur les dix prochaines années, le rythme de croissance du marché de l'électrification pourrait même accélérer au cours de ce super-cycle de l'électrification dans le contexte de la crise énergétique auquel le monde est actuellement confronté. Cette croissance soutiendra l'atteinte des objectifs financiers fixés dans la feuille de route, à savoir l'atteinte d'un chiffre d'affaires entre 6 et 7 milliards d'euros, combinée à une amélioration de la profitabilité avec un Ebitda compris entre 10 et 12% à l'issue du plan.

INVESTORS – Gouvernance

4,2/5

Le groupe affiche des **ambitions élevées en matière de développement durable**, supervisées par une direction RSE établie en 2021. Plus généralement, **la gouvernance du groupe est très solide** (un comité de direction très expérimenté avec un excellent track-record et un conseil d'administration équilibré de 14 membres, dont 50% de femmes, 50% d'indépendants et 7 nationalités représentées) et particulièrement bien structurée autour de cette démarche RSE. Des référents dédiés s'assurent du suivi d'une feuille de route 2020-2023 qui précise les indicateurs-clés de performance ainsi que les objectifs associés. Le groupe a renforcé l'intégration de la RSE au plus haut niveau avec la création, en 2022, d'un rôle d'administrateur au sein du conseil d'administration, chargé du suivi des questions climatiques et environnementales, tenu par **Marc Grynberg**, ancien directeur général d'**Umicore**.

Surtout, le groupe a mis en œuvre un modèle de performance unique et innovant appelé **programme E3** qui permet de concilier performances économique, environnementale et d'engagement. Tous les sites du groupe sont évalués sur ces 3 piliers et les meilleures pratiques sont valorisées afin de tirer l'ensemble de l'entreprise vers le haut sur ces différents enjeux et de garantir la contribution du modèle économique de Nexans à un avenir durable.



2.2 L'évaluation de la durabilité de nos investissements

CLIENTS

4/5

Numéro 2 mondial sur le marché des câbles, Nexans offre des produits et services couvrant **l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électrification, de la production d'énergie à la consommation, en passant par la transmission et la distribution**. Il adresse ainsi une base conséquente de plus de 4 000 clients, avec une exposition géographique globale et des marchés finaux très diversifiés, et un risque de concentration particulièrement limité puisqu'aucun client ne dépasse 5% des ventes du groupe.

Nexans a **récemment transformé sa direction des ventes, marketing et innovation pour chercher à être plus orienté client, innovation et système**. Les nombreuses enquêtes de satisfaction menées auprès des clients permettent de renforcer la proximité clients, de même que la mise en place d'une démarche proactive qui vise à multiplier les réunions avec les clients sur les enjeux RSE et à trouver des axes de synergies pour développer des projets de collaboration sur des offres bas carbone, une chaîne d'approvisionnement plus responsable ou encore des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Alors que le groupe jouit d'une très solide réputation sur son marché, Nexans mène actuellement une **réflexion sur l'identité de sa marque** puisque seuls 20% des produits vendus par Nexans sont associés à une marque. Aussi, le groupe veut faire évoluer ces 80% restants, vendus sous une appellation générique par les distributeurs, en vue de créer une nouvelle valeur intangible supplémentaire pour le groupe.



ENVIRONNEMENT

4,1/5



La transformation de Nexans en pure player de l'électrification devrait contribuer à améliorer la NEC de l'entreprise, qui **se situe déjà à un niveau positif de +15%**, valorisant notamment les produits du groupe favorisant la transition et l'efficacité énergétiques (60% des ventes en 2022).

Le groupe a également pris des engagements environnementaux significatifs, et notamment climatiques, au niveau de ses opérations en **visant une neutralité carbone d'ici 2030 et s'aligne sur une trajectoire +1,5°C, validée par SBTi**. Les progrès réalisés par Nexans sont déjà significatifs puisque les émissions de gaz à effet de serre du groupe (scopes 1, 2 et une partie du scope 3) ont été réduites de plus de 20% entre 2019 et 2022. Il ressort ainsi dans la A-List du Carbon Disclosure Project.

Le **modèle de performance E3**, intégrant la performance environnementale, est un levier puissant d'amélioration sur ces enjeux. Surtout, dans un contexte où la demande en cuivre devrait structurellement dépasser l'offre au cours de la prochaine décennie et devenir un véritable challenge pour les fabricants de câbles, Nexans dispose d'un avantage concurrentiel fort : le groupe a favorisé l'intégration verticale et est propriétaire de 4 fonderies en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, lui permettant d'intégrer une part croissante de cuivre recyclé dans ses produits, et a signé un accord sur 5 ans avec Codelco pour sécuriser une partie conséquente de l'approvisionnement en cuivre.

2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

Rétrospective 2022

L'année 2022 a été marquée par l'adoption de l'Accord de Kunming-Montréal lors de la COP 15 Biodiversité. Cet accord marque une étape importante à bien des égards et affirme la responsabilité des acteurs privés du financement dans l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord à horizon 2050¹³.

L'évaluation de l'impact et des dépendances de nos investissements sur et vis-à-vis de la biodiversité est un exercice complexe. Complexe, car la biodiversité est un avant tout un enjeu local, dépendant de l'écosystème dans lequel s'insère chaque activité économique. Complexe, également, de fait de son interdépendance avec la question climatique et les enjeux de ressources. Complexe, enfin, à mesurer pour les entreprises aux activités et implantations diversifiées. Pour toutes ces raisons, mais également de par l'hétérogénéité des données auxquelles nous avons accès, se pose un véritable enjeu d'agrégation afin de réussir à appréhender ce sujet, à l'intégrer à nos décisions d'investissement et à reporter au niveau de nos portefeuilles d'investissement des données compréhensibles par nos parties prenantes.

Cette complexité n'est pas nouvelle et c'est pour cela que nous avons été dès 2015 à l'initiative de la démarche qui a abouti à la création de la NEC : pour dépasser les problèmes d'agrégation des empreintes dans les portefeuilles, qu'il s'agisse de l'empreinte carbone ou de l'empreinte biodiversité,

et pour proposer un indicateur agréable du produit ou service réel jusqu'au produit financier, qui intègre aussi bien la nature que le climat, comme l'appelle de ses vœux aujourd'hui la Task Force for Nature-Related Disclosure (TNFD).

En 2022, nous avons poursuivi nos efforts de recherche afin de toujours mieux intégrer les dimensions climat et biodiversité à nos stratégies d'investissement. Ainsi, nous avons mis à jour notre stratégie Capital Naturel, avons adhéré au TNFD Forum, et avons poursuivi notre participation au Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF), qui publie chaque année un guide à destination des investisseurs sur la biodiversité et nos travaux au sein du Comité de pilotage de la Corporate Biodiversity Footprint. Nous avons également rejoint les associations Orée et Finance for Biodiversity Foundation, afin de travailler en réseau avec des entreprises et des pairs impliqués sur les enjeux de la biodiversité.

L'intérêt pour une approche holistique de la nature intégrant les aspects climat, biodiversité et ressources dans nos stratégies semble partagé par de plus en plus de clients. Cet intérêt s'est concrétisé par le bon démarrage de la stratégie Sycomore Global Éco Solutions et l'obtention d'un mandat dédié à la nature et la biodiversité.

¹³ Notre analyse est disponible ici : [COP 15 : quelle nouvelle donne ?](#)



2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

Notre stratégie d'alignement climat & biodiversité

Depuis 2016, Sycomore AM publie sa **stratégie Capital Naturel**. Revisitée en 2022, cette stratégie est au cœur de nos évolutions internes et de notre stratégie d'investissement. Publique, elle constitue un support de dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, fournisseurs, institutions, associations, actionnaires, clients et entreprises de notre univers d'investissement.

Après avoir posé le **cadre scientifique, institutionnel et sociétal** dans lequel nous plaçons notre action, et qui rend toujours plus impérieux la prise en compte de nos interdépendances dans les choix d'entreprises que nous souhaitons financer et accompagner, nous suivons les éléments-clés des **recommandations de la TNFD**, inspirés de ceux de la TCFD et présentons notre stratégie, la gestion des risques environnementaux, les métriques et objectifs que nous nous fixons et la gouvernance des sujets environnementaux.

Notre approche sur les enjeux environnementaux est :



Multi-enjeux

elle intègre les sujets liés à la biodiversité, aux ressources et au climat



Intégrée

elle fait partie de l'analyse fondamentale de toutes les entreprises de notre univers d'investissement



Complète

elle est réalisée en analyse de cycle de vie



Scientifique

elle repose sur un cadre scientifique établi



Collaborative

elle fait intervenir d'autres parties prenantes, tant dans le développement d'indicateurs que dans les engagements menés auprès des entreprises



Transparente

sur les méthodologies de mesure environnementale ainsi que sur nos résultats

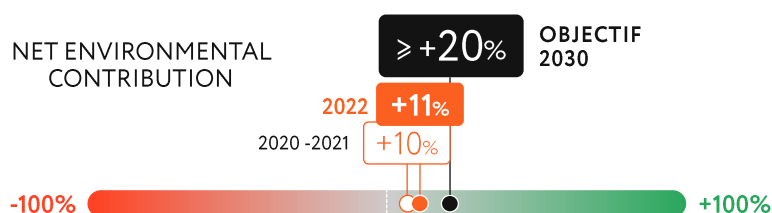


2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

Une trajectoire quantifiée à horizon 2030

En 2022, nous avons construit une **trajectoire quantifiée vers 2030 pour notre société de gestion** portant sur l'ensemble de nos actions et obligations investies en direct, et avons posé de nouveaux jalons en matière de climat et de biodiversité. Cette ambition s'inscrit dans le triple cadre de l'**Article 29** de la loi française **Énergie Climat** entrée en vigueur en 2021, de notre démarche d'**entreprise à mission certifiée B Corp** depuis 2020 et de nos engagements pris auprès de l'initiative **Science Based Targets** en 2021.

Notre trajectoire s'exprime grâce à la **Net Environmental Contribution** (NEC), un indicateur environnemental holistique qui couvre l'ensemble des **principaux impacts environnementaux** que sont le **climat**, la **biodiversité** et les **ressources**. La NEC s'inscrit sur une échelle normée universelle allant de **-100%** à **+100%**, 0% représentant par construction la moyenne de l'économie mondiale. Elle est applicable à **tous les métiers** et à **toutes les classes d'actifs**. Afin d'atteindre notre objectif statutaire **d'augmenter la contribution de nos investissements à la transition écologique**, nous nous sommes fixés, au niveau de **Sycomore AM**, un **objectif de NEC à horizon 2030 de +20%** (partant de +4% en 2018).



En complément de la NEC (dont la part climatique varie de 0% à 100% selon les activités et pèse en moyenne 50%), nous utilisons **deux méthodes** pour évaluer l'**alignement des entreprises** aux objectifs de l'**Accord de Paris**, en particulier l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à moins de +2°C par rapport à l'ère préindustrielle et à horizon 2100 :

1. La hausse de température induite selon la méthode [Science-Based 2°C Alignment](#) (SB2A) exprimée en °C
2. La part de nos actifs nets investis dans des entreprises ayant des cibles validées par la [Science Based Targets initiative](#) (SBTi)

Nos objectifs à horizon 2030 sont les suivants :

Net Environmental Contribution $\geq +20\%$

Hausse de température induite des portefeuilles selon SB2A $< +2^\circ\text{C}$ ($\geq 70\%^{14}$)

Part des portefeuilles alignée à +1,5°C selon SBTi $\geq 40\%$

Part des portefeuilles alignée à +2°C ou moins selon SBTi $\geq 56\%$

L'ensemble de cette stratégie s'appuie sur trois leviers d'action :



ÉVITER

Réduire notre exposition aux entreprises qui présentent des risques environnementaux importants.



FLÉCHER

Renforcer les investissements dans les entreprises qui, par leurs produits et services, apportent des solutions pour la transition écologique.



ENGAGER

Accompagner les entreprises afin qu'elles améliorent la gestion de leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, avec un accent sur les entreprises en transition.

¹⁴Couverture des actions et obligations investies.

2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

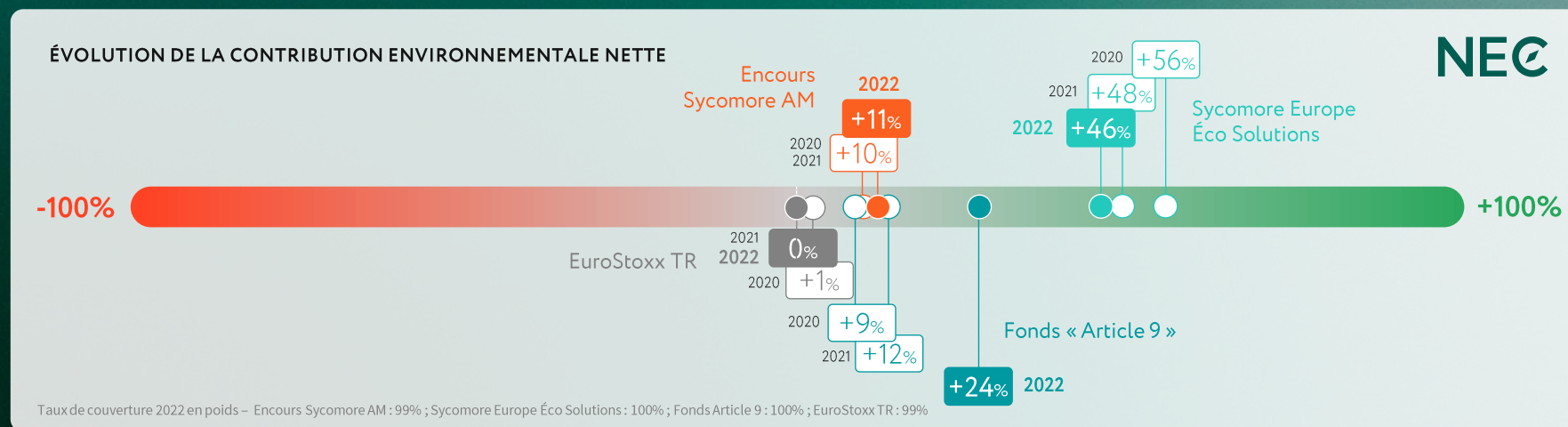
La Net Environmental Contribution : notre boussole environnementale

La NEC mesure le degré de contribution d'une activité économique à la transition écologique¹⁵. Scientifique, elle est basée sur des unités physiques de pollutions générées et / ou évitées, rapportées aux unités physiques de fonctions desservies, comme le kWh d'énergie fournie, le km parcouru ou la tonne produite. La NEC intègre non seulement l'enjeu climatique, mais aussi les principales autres pressions exercées sur la biodiversité. Elle adopte une approche en cycle de vie, en agrégeant les principaux impacts environnementaux le long des chaînes de valeur. Le résultat s'exprime par un score unique, sur une échelle normée de -100% à +100%, applicable à tous les métiers et à toutes les classes d'actifs, permettant ainsi son agrégation dans les portefeuilles et les indices.

De plus, la NEC est structurée autour de 9 catégories d'impacts issues des méthodologies d'analyse de cycle de vie et couvre la plupart des principaux enjeux connus et répertoriés que l'on peut résumer par le **triptyque climat, biodiversité, ressources**. Notons que l'impact des espèces invasives reste un angle mort de la plupart des méthodes et travaux de modélisation existants, aussi bien pour la NEC que pour les empreintes biodiversité.

Dès 2015, Sycomore AM a été à l'origine du développement de la NEC, aujourd'hui portée par la **NEC Initiative**, car nous n'utilisons pas l'empreinte carbone agrégée des entreprises pour guider nos investissements. Nous la prenons en compte dans nos analyses et regardons son évolution dans le temps, ainsi que les objectifs de réduction que se fixent les entreprises. Néanmoins, la division des émissions de gaz à effet de serre connues, empreinte carbone absolue, par un diviseur économique (chiffre d'affaires ou valeur d'entreprise, par exemple) aboutit à des ratios économiques dont les biais sont aujourd'hui clairement identifiés. Surtout, ils ne permettent pas d'appréhender l'usage final : produire de nouvelles voitures individuelles ou des locomotives pour les trains ? Produire davantage de vêtements ou fournir des services de traitement de l'eau et des déchets ? La NEC, grâce à son approche en cycle de vie, multi-enjeux et axée sur la fonctionnalité, nous permet d'appréhender ces sujets.

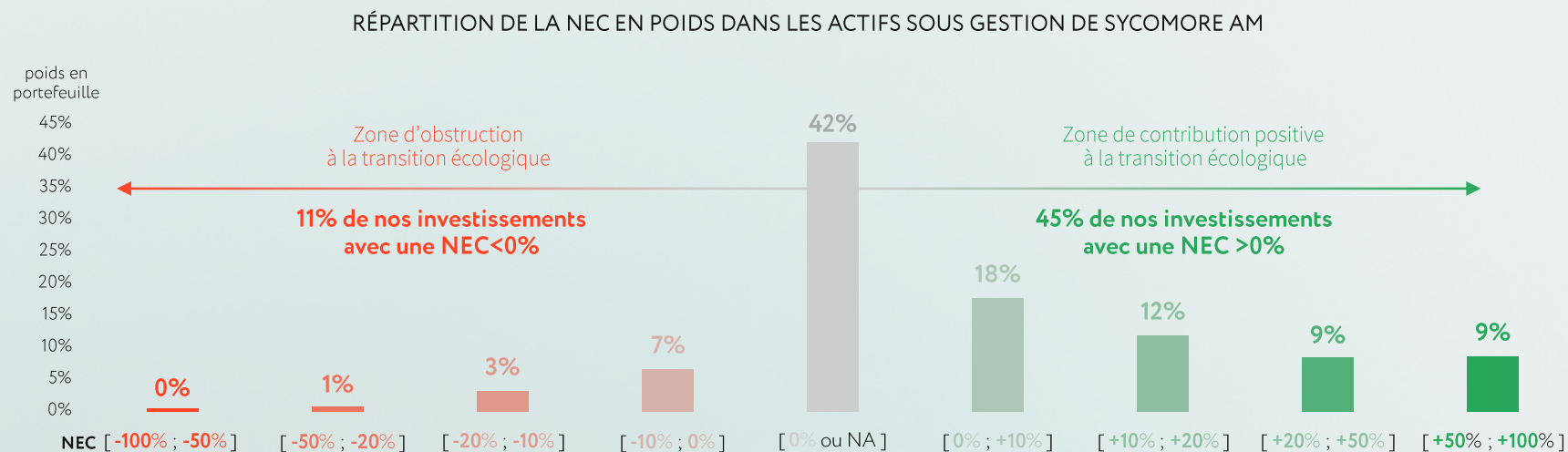
À fin 2022, la NEC des encours sous gestion de Sycomore AM s'établit à **+11%**¹⁵, à comparer à +10% en 2020 et 2021, +7% en 2019 et +4% en 2018.



¹⁵ NEC 1.0 calculées par Sycomore AM, utilisateur expert licencié auprès de la **NEC Initiative**, sur la base de données des années 2018 à 2022 sur l'ensemble des actifs gérés par Sycomore AM au 30 décembre 2022.

2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

La Net Environmental Contribution : notre boussole environnementale



Le dégradé de rouge identifie la part de nos investissements réalisés dans des entreprises aux NEC négatives. On y trouve le **transport aérien**, les **produits carnés**, la **voiture** et le **ciment**. **11% de nos investissements** se situent dans cette tranche, à comparer à 13% en 2021, ce qui représente une **progression**. Notons que la part de nos investissements dans des entreprises aux NEC allant de -100% à -50% est de 0%, reflétant l'absence d'investissements dans les pesticides, les engrais azotés, le charbon thermique et les centrales à fioul.

Le gris identifie la part de nos investissements réalisés dans des entreprises aux NEC de 0%, qui représente **42% de nos investissements**. Il s'agit des entreprises qui proposent des produits et services non discriminés par rapport aux performances environnementales moyennes mondiales. Cette part est stable par rapport à l'an dernier.

Le dégradé de vert identifie la part de nos investissements réalisés dans des entreprises aux NEC positives. Cette part est en **légère augmentation** par rapport à 2021 et représente **45% de nos investissements**. Elle correspond aux solutions dédiées à la transition écologique, l'alimentation végétale par exemple, le recyclage, la rénovation des bâtiments, le train, le vélo, la plupart des énergies renouvelables et les transports en commun.

L'**amélioration de notre NEC moyenne en 2022** provient principalement de la **progression des encours à NEC supérieure à +20%** qui s'établit cette année à **18% contre 15% l'an dernier**. Cette hausse s'explique principalement par le lancement du fonds Sycomore Global Éco Solutions et du mandat dédié Iroko, spécialisé sur les enjeux de la nature et la biodiversité et géré pour le compte d'un fonds de dotation dont l'objet principal est l'environnement.

2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

Notre boîte à outils climat

Les **évaluations d'alignement climatique** constituent des éléments de réponse complémentaires à la NEC concernant la contribution de Sycomore AM aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, et notamment aux objectifs de l'**Accord de Paris**, en particulier l'objectif d'une hausse de la température mondiale à l'horizon 2100 inférieure à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Ainsi, en complément de la NEC (dont la part climatique varie de 0% à 100% selon les activités et pèse en moyenne 50%), nous utilisons **deux méthodes pour évaluer la trajectoire des entreprises en portefeuille** :

Science-Based 2°C Alignment (SB2A)

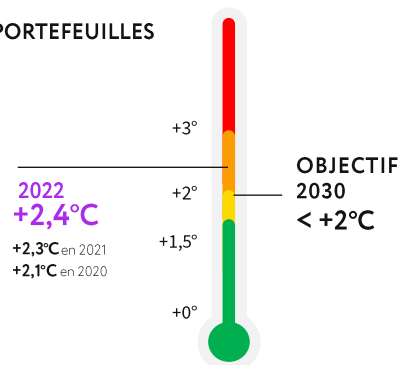
Développée par I Care et Iceberg Data Lab, la méthode SB2A permet de mesurer l'**alignement** d'une entreprise à des **scénarios bas-carbone** de référence, en fonction de ses performances climatiques passées (depuis 2010) et futures (jusqu'à 2050) et de la façon dont ces performances se comparent aux **trajectoires de décarbonation** du secteur d'activité de l'entreprise.

L'approche de décarbonation sectorielle (Sectoral Decarbonization Approach) permet d'attribuer un **budget carbone par secteur**, en se fondant sur les scénarios sectoriels 2°C de l'Agence Internationale de l'Énergie – à savoir le scénario 2°C (2DS) et celui visant 1,75°C (Beyond 2°C ou B2DS)¹⁶. SB2A permet ainsi de tenir compte de **tous les secteurs économiques, tout en différenciant les entreprises entre elles**. La méthode permet ensuite de convertir en « hausse de température induite » l'écart de performance de chaque entreprise par rapport à ce qu'elle devrait être dans un scénario bas-carbone. Une moyenne pondérée des hausses de température induite à horizon 2100 de chaque entreprise est ensuite réalisée, en fonction de son poids en portefeuille, pour obtenir une trajectoire de température au niveau du fonds.

HAUSSE DE TEMPÉRATURE INDUITE DES PORTEFEUILLES

À fin 2022, la méthode SB2A permet de couvrir **57%** de l'actif net investi (contre 53% en 2021).

Selon la méthode, l'actif net investi induirait une hausse moyenne de température à horizon 2100 de **+2,4°C** (contre +2,3°C en 2021).

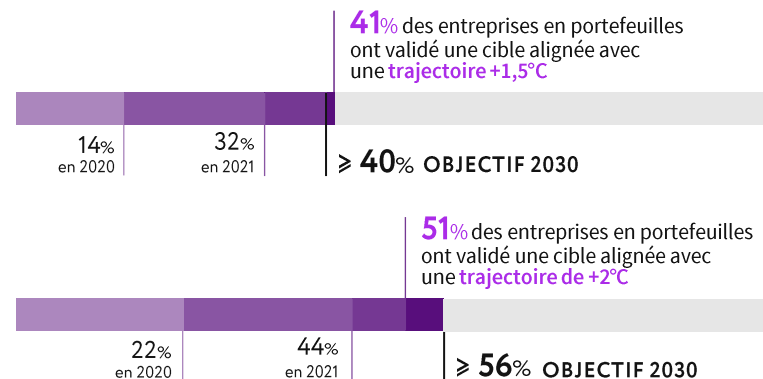


Science Based Targets initiative (SBTi)

SBTi est une initiative créée en 2015 par le Carbon Disclosure Project, le United Nations Global Compact, le World Resources Institute et le WWF. Elle encourage les entreprises à adosser leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre aux dernières données scientifiques sur le climat, c'est-à-dire alignés avec une trajectoire de +1,5°C et permettant à l'économie mondiale de réduire de moitié ses émissions d'ici 2030 et d'atteindre un niveau net zéro avant 2050, conformément aux recommandations du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et à l'Accord de Paris.

À fin 2022, les entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été validés par SBTi représentent **51% de l'actif net investi**. Selon le référentiel, **41%** de l'actif net investi est aligné avec une **trajectoire de +1,5°C**, 9% avec une trajectoire « **nettement en dessous de +2°C** » et 1% avec une trajectoire de +2°C.

PART DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLES AYANT VALIDÉ UNE CIBLE SBTi



¹⁶Pour plus d'informations, consulter le rapport Energy Technology Perspectives 2017 (ETP 2017) qui présente trois trajectoires pour le développement du secteur énergétique d'ici 2060 et pose les bases des deux scénarios mentionnés ci-avant.

2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

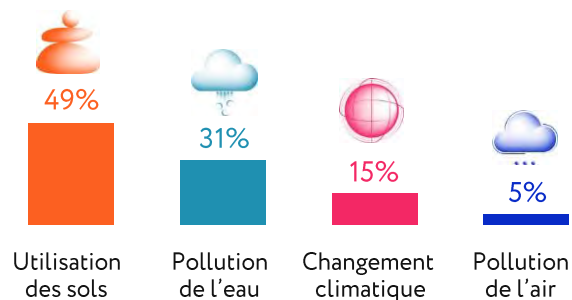
Notre boîte à outils biodiversité

La *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) est une métrique développée par Iceberg Data Lab afin de modéliser l'empreinte biodiversité des entreprises à partir de leurs principales sources de pression sur la biodiversité : l'utilisation des sols, les émissions de gaz à effet de serre, les rejets de polluants atmosphériques et de polluants dans l'eau. Elle vise à **intégrer les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur** (scopes 1, 2 et 3). Ces éléments sont agrégés dans une empreinte exprimée en unité de surface, le $m^2.MSA$, pour *Mean Species Abundance*, soit l'abondance moyenne des espèces, exprimant la surface équivalente maintenue artificialisée par l'activité de l'entreprise en année N. La méthodologie complète est disponible en ligne.

À fin 2022, le taux de couverture des entreprises dans lesquelles nous sommes investis est de 82%. L'empreinte biodiversité de nos investissements s'établit à **-79m².MSA par k€ investis**. Cette empreinte peut être comparée à celle d'un indice comme l'EuroStoxx qui est de -53m².MSA par k€ investis à fin 2022.

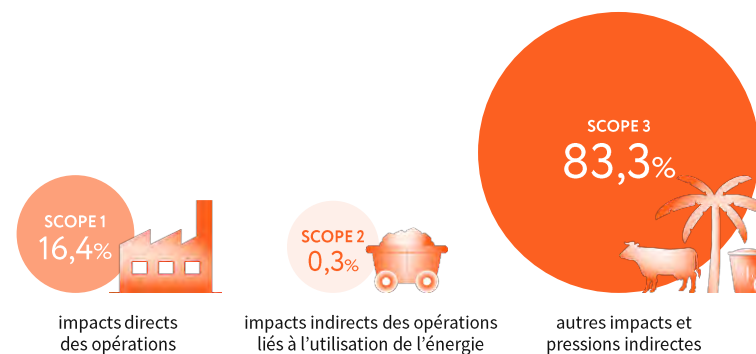
Cette empreinte est constituée de quatre impacts identifiés, associés aux pressions respectives sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises et énumérées ci-dessus. L'empreinte biodiversité absolue des titres couverts se répartit comme suit :

RÉPARTITION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DE NOS ENCOURS SELON LES SOURCES DE PRESSION



De même, l'empreinte nous permet de distinguer la source de ces impacts, tout au long de la chaîne de valeur des entreprises concernées. En moyenne, sur les valeurs des encours couverts, les impacts se répartissent ainsi :

RÉPARTITION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DE NOS ENCOURS SELON LES SCOPES



2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

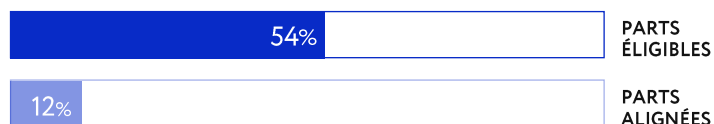
Autres indicateurs

Taxonomie verte européenne

La Taxonomie verte de l'Union européenne a établi une **liste d'activités économiques éligibles ainsi que des critères d'alignement** afin d'orienter les flux d'investissements vers les entreprises contribuant à une économie à faible émission carbone, résiliente et économe en ressources¹⁷. Afin d'être alignées à la Taxonomie, les activités économiques éligibles doivent **contribuer substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux**¹⁸ sans porter atteinte à ces objectifs dans leur ensemble.

À fin 2022, et selon le fournisseur de données MSCI, **54% des activités des sociétés détenues en direct dans tous nos fonds (actions et obligations) sont éligibles à la Taxonomie et 12% sont alignées à la Taxonomie verte**. Ce chiffre peut par exemple être comparé à l'EuroStoxx à fin 2022 qui compte 45% d'activités éligibles et 5% d'activités alignées.

PARTS DE NOS ENCOURS ÉLIGIBLES ET ALIGNÉES À LA TAXONOMIE VERTE



Taux de couverture 2022 en poids des encours : 90% / 90%

La multitude de critères techniques attachés à chaque objectif, le manque de publications des entreprises à ce stade ainsi que la récente parution des quatre derniers objectifs nous conduisent à communiquer sur des estimations d'alignement. Ainsi, les résultats sont amenés à varier d'une année à l'autre le temps que les entreprises reportent la donnée Taxonomie telle que décrétée par la réglementation CSRD à compter du 1^{er} janvier 2024.

¹⁷https://france.representation.ec.europa.eu/informations/taxonomie-verte-mode-demploi-2022-01-13_fr

¹⁸ Atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Exposition aux énergies fossiles

La part des encours de Sycomore AM investie dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles au sens du règlement SFDR est de **1,7% à fin 2022 soit 124 millions d'euros**. Cette exposition est associée soit à nos investissements dans des entreprises qui ont des expositions résiduelles aux énergies fossiles, comme **Orsted** ou **ERG**, soit à des entreprises qui ont des expositions résiduelles aux énergies fossiles plus importantes et dont la conduite de plan de sortie des énergies fossiles fait l'objet d'actions d'engagement dédiées. C'est le cas d'**Engie**, de **TotalEnergies** ou encore de **Veolia**.



2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

La contribution sociétale des produits et services

Nous apprécions l'alignement de nos investissements avec les grands enjeux sociétaux à travers la Contribution Sociétale (CS). Évaluée sur une échelle de **-100%** à **+100%**, la Contribution Sociétale des produits & services est une **métrique quantitative**, agrégeant les contributions positives et négatives des activités d'une entreprise selon **3 piliers** : **Accès & Inclusion**, **Santé & Sécurité** et **Progrès économique & humain**.

La méthodologie s'appuie sur des **référentiels sectoriels** définis par nos analystes ISR, notamment sur la base des enjeux sociétaux mis en évidence par les **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies**¹⁹ et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs, publics comme privés, à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.



Elle intègre également des **données macroéconomiques et scientifiques** provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Certains enjeux intégrés à notre analyse ne sont pas directement abordés par les Objectifs de Développement Durable, comme la cybersécurité et la lutte contre l'obésité.

La quantification des impacts sociétaux des activités économiques est un champ vaste et actuellement en plein développement. Elle présente de nombreux défis, à commencer par la diversité des enjeux et leurs interactions, la difficulté à objectiver et à quantifier les phénomènes sociétaux, les particularités locales et l'absence de consensus en matière de solutions à apporter aux différents enjeux.

Conscients de ces difficultés qui nous imposent une grande humilité en matière de précision et d'exhaustivité, l'objectif de la métrique développée par Sycomore AM est de **comparer**, aussi objectivement que possible, la **capacité de différents modèles économiques à répondre aux grands enjeux sociétaux** auxquels nous sommes confrontés.

À l'image de la NEC sur les enjeux environnementaux, cette mesure est clé dans la réalisation de l'un des six objectifs définis dans nos statuts : « **Mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale de ses investissements en assurant transparence et pédagogie pour ses clients** ».

Accès & inclusion

- | | | |
|----|---|---|
| 1 | PAS DE PAUVRETÉ
 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès aux produits et services élémentaires ▪ Microfinance |
| 10 | INÉGALITÉS RÉDUITES
 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès à l'énergie ▪ Accès à la santé ▪ Modèle économique inclusif |

Santé & Sécurité

- | | | |
|---|---|---|
| 3 | BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Innovation thérapeutique ▪ Prévention et soin ▪ Nutrition ▪ Pollution ▪ Cybersécurité |
|---|---|---|

Économie & Progrès humains

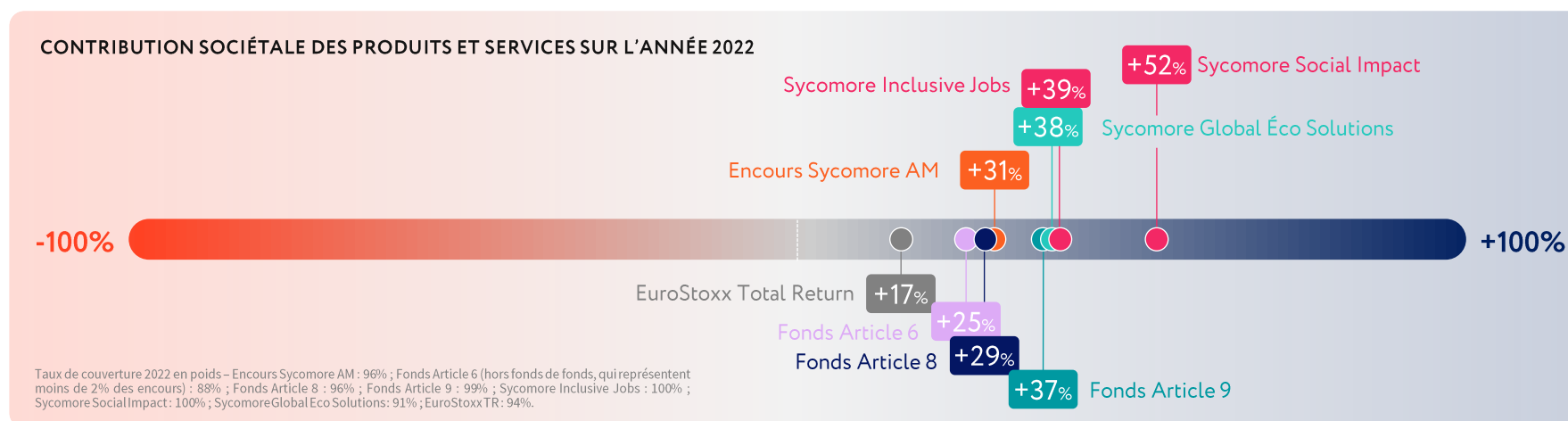
- | | | |
|---|---|---|
| 8 | TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avancées technologiques ▪ Économie circulaire ▪ Éducation / Culture |
| 9 | INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Égalité des genres ▪ Paix & justice |

¹⁹ Plus d'information sur la méthodologie disponible dans notre [stratégie Capital Sociétal](#).

2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

La contribution sociétale des produits et services

À fin 2022, la contribution sociétale des produits & services des fonds dits « Article 8 » et « Article 9 » est nettement positive et supérieure à celle de l'EuroStoxx TR (respectivement +29% et +37%, à comparer à +17%). Cet écart résulte directement de l'utilisation de la méthodologie CS comme critère d'investissement pour certains de ces fonds et donc de l'orientation des investissements vers des entreprises dont la contribution sociétale des produits et services est positive.



Parmi nos fonds « Article 9 », trois fonds se distinguent particulièrement par une contribution sociétale très positive :

La contribution sociétale moyenne des produits et services des entreprises investies dans le fonds **Sycomore Social Impact** s'établit à **+52%**, contre **+17%** pour son indice de référence, reflet de l'objectif de gestion du fonds qui vise à investir dans des entreprises apportant des solutions aux grands défis sociétaux. Cette stratégie se traduit notamment par une exposition importante à des activités dont la contribution sociétale est élevée, telles que le secteur pharmaceutique, les équipements médicaux, les services à la personne ou encore la mobilité durable.

La contribution sociétale moyenne des produits et services des entreprises investies dans le fonds **Sycomore Inclusive Jobs** s'établit à **+39%**. En effet, au-delà de son objectif premier d'investir dans des entreprises favorisant la création d'emplois pérennes et inclusifs, le fonds vise à favoriser des entreprises dont la contribution environnementale et / ou sociétale des produits et services est positive. La NEC et la CS sont ainsi deux critères optionnels dans la sélection des valeurs du fonds. Il en résulte la présence en portefeuille d'entreprises de secteurs répondant à des besoins essentiels (la santé, la mobilité durable, les infrastructures vitales, etc.).

La contribution sociétale moyenne des produits et services des entreprises investies dans le fonds **Sycomore Global Éco Solutions**, qui sélectionne des entreprises dont les activités contribuent à la transition énergétique et écologique, s'établit à **+38%**, à comparer à **+22%** pour son indice de référence. Ce résultat reflète bien l'interdépendance des enjeux sociétaux et environnementaux. En effet, les activités liées à l'accès aux besoins essentiels comme l'énergie propre, l'assainissement, la distribution d'eau, les transports ou encore l'alimentation durable sont valorisées positivement par la méthodologie CS.

2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

La contribution sociétale en tant qu'employeur

Nous apprécions la **contribution sociétale** en tant qu'employeur au travers du **Good Jobs Rating**, métrique développée avec **The Good Economy** (la méthodologie est publique et disponible sur notre site).

The Good Jobs Rating est un **outil d'analyse de données permettant aux investisseurs d'évaluer la contribution sociétale des entreprises**, en qualité d'employeurs et d'acteurs économiques, à travers le monde et dans les différents territoires où elles sont implantées.

Cette métrique est composée de **trois dimensions** : **quantité, qualité & inclusion et géographie** afin d'évaluer la capacité d'une entreprise à **créer des opportunités d'emplois durables et de qualité, pour tous**, et particulièrement dans les zones – pays ou régions – où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour un développement durable et inclusif.



THE GOOD JOBS RATING

QUANTITÉ

Création d'emplois :

- directs
- indirects
- durables
- vs. secteur

QUALITÉ & INCLUSION

- Inclusion (genre, âge, qualification)
- Équité des rémunérations
- Progression des carrières
- Sécurité de l'emploi

GÉOGRAPHIE

Création de travail dans **les régions et les pays** où les besoins en matière d'emplois sont importants

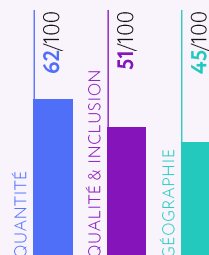
Résultats 2022

Les scores consolidés des fonds **Sycomore Inclusive Jobs**, **Sycomore Sélection Midcap** et **Sycomore Sélection PME** sont **proches de la moyenne**, mais ils cachent des spécificités liées aux stratégies d'investissement de chaque fonds. Ainsi, à titre d'exemple :

- Les fonds **Sycomore Inclusive Jobs**, **Sycomore Sélection Midcap** et **Sycomore Sélection PME** se distinguent par des **scores Quantité particulièrement élevés**, de respectivement de 62/100, 56/100 et 57/100, en raison de leurs investissements dans des entreprises particulièrement dynamiques en termes de croissance des effectifs ;
- Le fonds **Sycomore Inclusive Jobs** se distingue par une **note d'ensemble supérieure à la moyenne** (53/100) et une note Qualité & Inclusion à 51/100 du fait de son objectif d'investissement centré sur les entreprises créatrices d'emplois pérennes et inclusifs.

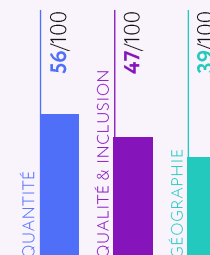
SYCOMORE INCLUSIVE JOBS

53/100



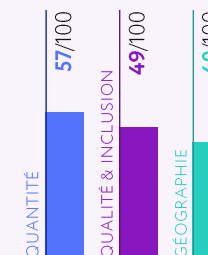
SYCOMORE SÉLECTION MIDCAP

47/100



SYCOMORE SÉLECTION PME

50/100



2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

Les droits humains

En adéquation avec la [politique Droits Humains](#) de Sycomore AM, l'analyse Society de [SPICE](#) intègre l'évaluation de la gestion des risques de violation des droits humains par les entreprises. En cohérence avec les Principes Directeurs des Nations Unies (UNGPs), notre évaluation du respect des droits humains d'une entreprise considère, au-delà de la définition d'une politique en la matière, les processus de diligence raisonnables mis en place par l'entreprise, l'identification des risques saillants auxquels elle est exposée, ainsi que la présence de mécanismes de réparation. Nous maintenons un engagement soutenu en faveur des droits de l'Homme, individuellement ou collaborativement, comme exposé ci-après.

Accompagner les entreprises dans la formalisation d'une politique de Droits Humains

Nous accordons une importance particulière à l'accompagnement des entreprises dans une meilleure prise en compte des droits humains, et ce, au sein de l'ensemble de leur chaîne de valeur. C'est dans cet objectif que nous encourageons les entreprises à formaliser une politique de Droits Humains, alignée aux standards internationalement reconnus en la matière, et en particulier aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU ([UNGPs](#)).

Loin d'être un simple exercice de style, l'adoption d'une politique de droits humains portée à tous les niveaux de l'organisation, et appliquée à toutes les parties prenantes, envoie **un signal fort de prise en considération de ces enjeux par les entreprises**. Elle permet de **passer d'une position réactive à proactive**, et ouvre la voie à **plus de confiance et de collaboration avec les investisseurs, les fournisseurs et sous-traitants, les populations locales, les ONGs, etc.**

En 2022, nous avons notamment dialogué avec **Indie Semiconductor**, **Mister Spex**, **Meltwater** et **OVH Group** afin d'inciter ces entreprises à formaliser leur prise en compte des droits humains. Cet axe d'amélioration sera encore l'une de nos priorités lors de la saison des assemblées générales 2023.

NOTRE ENGAGEMENT COLLABORATIF SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS AVEC LE FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En 2022, nous avons participé aux travaux du **Forum pour l'Investissement Responsable** soutenus par l'association Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF), ayant abouti à la **définition d'une grille d'analyse flash de l'exposition des entreprises au travail forcé et au travail des enfants**. L'objectif est d'assurer une vigilance particulière sur les risques pour les personnes sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits ou services, jusqu'aux pays d'origine. Cette grille permet d'analyser le niveau de connaissance des entreprises sur le sujet, leur engagement, le ciblage de leur démarche et les mesures de gestion des risques déployées. S'appuyant sur la méthodologie d'évaluation élaborée, cette initiative se poursuit en 2023 avec une phase de dialogue et d'engagement auprès de dix entreprises françaises sélectionnées par les investisseurs et évoluant dans des secteurs dont les enjeux sur le sujet sont importants.

NOTRE ENGAGEMENT DROITS HUMAINS AVEC



Dans le cadre d'un **engagement collaboratif** mené aux côtés de l'**Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)** auprès des entreprises du textile, et en soutien à la société de gestion CBIS (Christian Brothers Investment Services), nous avons contacté Hermès en octobre 2022 afin de mieux comprendre les moyens déployés par l'entreprise pour identifier, prévenir et remédier aux **potentiels impacts de son activité et de sa chaîne de valeur sur les droits humains**.

Les éléments abordés dans notre lettre d'engagement adressée à l'entreprise concernaient notamment **la gouvernance** mise en place chez Hermès afin de traiter des sujets tels que la chaîne d'approvisionnement du cachemire, la cartographie des risques, le système d'alerte et les réponses apportées aux cas reportés, ou encore la transparence de sa chaîne de valeur en général, les fournisseurs et les process d'audit.

Cet engagement se poursuit en 2023 dans le cadre d'un échange direct avec l'entreprise. Ouverte aux suggestions, Hermès réfléchit à publier des données concernant son approvisionnement en matières premières par pays, et à partager davantage d'information concernant les process d'audits dans son prochain Document d'Enregistrement Universel.

2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

Les droits humains dans la technologie

NOTRE ENGAGEMENT COLLABORATIF SUR LES ENJEUX DE LA RECONNAISSANCE FACIALE

En 2022, nous avons poursuivi notre engagement collaboratif pour des pratiques responsables dans l'utilisation des technologies de reconnaissance faciale. En effet, dans certains cas, **les technologies de reconnaissance faciale** – technologies de reconnaissance biométrique qui utilisent des images du visage d'une personne – **peuvent porter atteinte à nos droits fondamentaux** : des biais raciaux ou de genre, des mesures de performance questionnables, le manque de bases d'images d'entraînement publiques et représentatives de la population, ou leur obtention par de potentielles violations légales ou de la vie privée. Les entreprises productrices ou utilisatrices de technologies de reconnaissance faciale font ainsi face à des **risques réputationnels, opérationnels et financiers**, mais aussi à des **risques critiques en matière de Droits Humains**.

Aussi, la réglementation a du mal à suivre le rythme de la technologie. **Il est donc essentiel pour les entreprises de penser au-delà de ce qui est légal et de se concentrer davantage sur ce qui est éthique.**

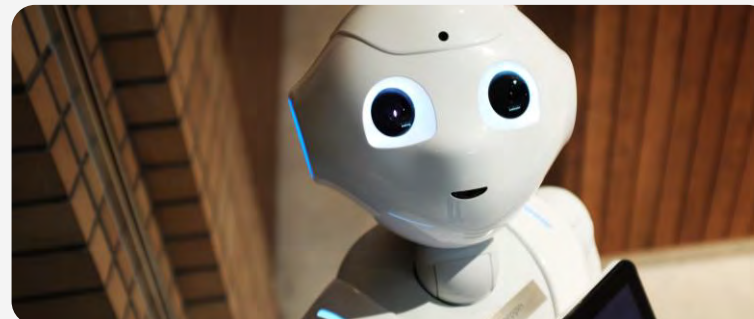
Aux côtés de **21 investisseurs globaux**, réunis par Candriam Investors Group, nous avons progressé dans un engagement collaboratif mené depuis 2021 afin d'**inciter les entreprises à prendre des mesures pour anticiper les externalités négatives liées aux technologies de reconnaissance faciale**, en se concentrant sur les dommages potentiels les plus sévères et la communication avec l'ensemble de leurs parties prenantes.

Plus précisément, nous demandons aux entreprises de publier les **mesures de performance et de précision** de leur technologie après mesure par une institution d'évaluation scientifique reconnue et pertinente ; de divulguer les **sources des bases d'apprentissage de données d'images** ; de démontrer que leur technologie est constamment monitorée pour détecter les **biais algorithmiques**, en particulier au regard de l'ethnie, du sexe ou de l'âge ; de justifier d'une **diligence raisonnable des clients** avant de mettre la technologie à leur disposition ainsi que de mécanismes d'alertes et de remédiation efficaces. Cette initiative a démontré que, **parmi les 15 entreprises interrogées, seules 4 intégraient la reconnaissance faciale dans leur politique de droits humains.**

Parmi les entreprises ciblées, Sycomore AM est chef de file pour l'engagement mené auprès de **Nvidia** et tient un rôle de support pour l'engagement mené auprès de **Microsoft** et de **STMicroelectronics**. **Microsoft** a mis en place une **gouvernance solide autour de l'éthique de l'IA**, et plus particulièrement de la **Facial Recognition Technology (FRT)**, et a récemment supprimé ses capacités de classification faciale. En outre, Microsoft est l'une des premières entreprises technologiques à avoir mis en place un moratoire concernant la vente de FRT aux forces de l'ordre. **Nvidia** a également progressé sur le sujet en publiant, en juin 2022, une politique de droits humains qui souligne en particulier que **l'entreprise analyse l'impact potentiel de nouveaux produits sur les droits humains et minimise ces risques.**

NOTRE ENGAGEMENT COLLABORATIF SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ÉTHIQUE

En 2022, Sycomore AM a rejoint une initiative d'engagement collaboratif de 30 investisseurs afin de **sensibiliser les entreprises de la Tech aux enjeux de l'IA éthique**. En savoir plus [ici](#).



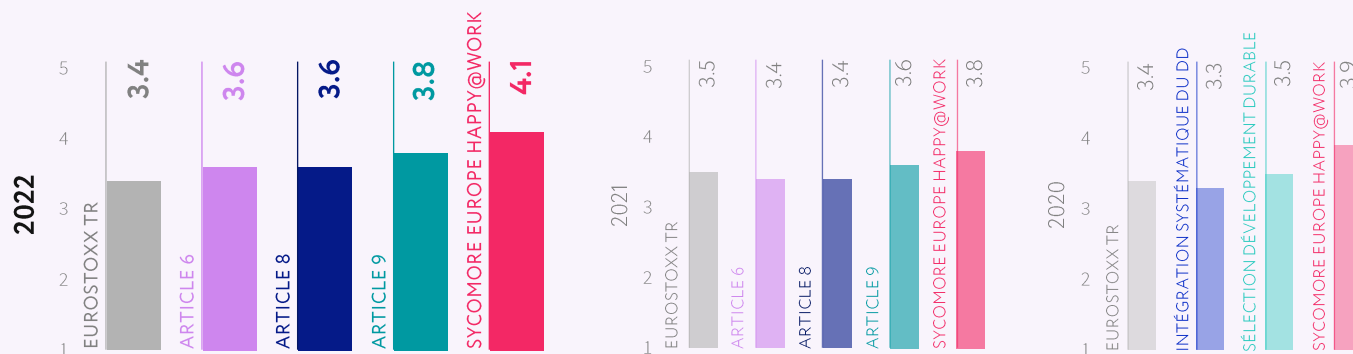
2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

L'environnement Happy@Work

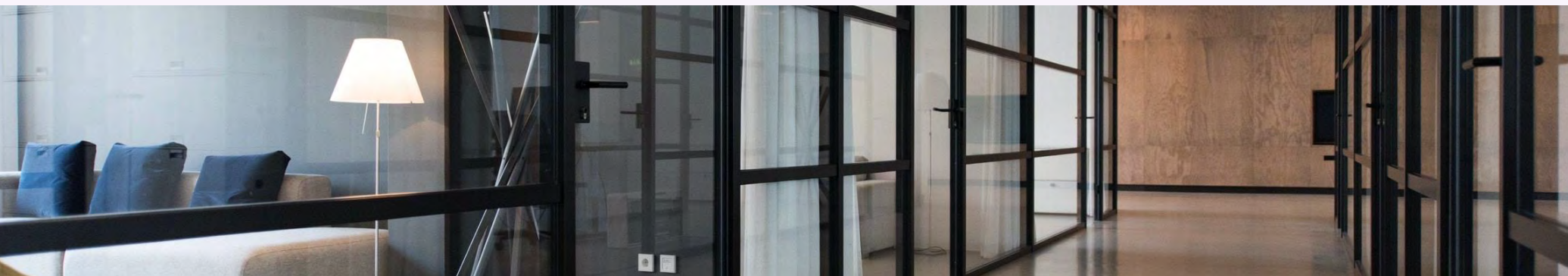
L'évaluation du capital humain au sein de nos investissements vise à **identifier les pratiques des entreprises vis-à-vis de leurs collaborateurs**. La note People de l'analyse SPICE reflète ainsi, sur une échelle de 1 à 5, la qualité de la prise en considération des enjeux de capital humain, et en particulier la qualité de l'environnement Happy@Work qui représente 50% de la note People. En effet, forts de plus de 20 ans d'expérience au contact des entreprises, nous avons fait le constat suivant : **les entreprises qui se démarquent dans la durée et qui présentent des parcours boursiers remarquables ont un point commun : elles se distinguent par de fortes cultures d'entreprise et par l'engagement de leurs collaborateurs au service du succès collectif de leur société**. Ce constat est documenté par de nombreux travaux de recherche qui illustrent que, d'une part, le mal-être au travail a un coût pour l'entreprise et, d'autre part, des collaborateurs épanouis sont plus engagés et performants dans la durée.

À fin 2022, la qualité de l'environnement Happy@Work au sein des entreprises investies progresse avec le niveau d'intégration et de sélection des enjeux de durabilité. Les notes des fonds dits « Article 9 » sont supérieures à celles de l'indice de référence. En particulier, le fonds Sycomore Europe Happy@Work qui sélectionne des entreprises accordant une importance particulière à la valorisation du capital humain, maintient une performance sociale nettement supérieure à celle des autres fonds et de son indice de référence, l'EuroStoxx TR.

NOTE PEOPLE PONDÉRÉE DES ENCOURS PAR NIVEAU D'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ



Taux de couverture 2022 en poids – Article 6 (hors fonds de fonds, qui représentent moins de 2% des encours) : 89% ; Article 8 : 96% ; Article 9 : 100% ; EuroStoxx TR : 100%.



2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

L'environnement Happy@Work

Dans le cadre de notre approche liée au capital humain, nous avons défini des critères afin d'identifier les entreprises qui se différencient en créant un **environnement qui favorise l'auto-motivation et l'épanouissement des collaborateurs** dans leur travail au quotidien, **au-delà du bien-être**. Le niveau d'exigence de nos critères nous amène à dialoguer régulièrement avec les entreprises sur leurs pratiques, ce qui permet de les sensibiliser au sujet et d'inciter à **plus de transparence**. Voici des exemples d'entreprises dans lesquelles nous investissons au sein des fonds **Sycomore Europe Happy@Work** et/ou **Sycomore Global Happy@Work**.

INTUITIVE SURGICAL
ÉQUIPEMENTIER MÉDICAL, ÉTATS-UNIS

INTUITIVE
SURGICAL®

Depuis l'arrivée de son nouveau Directeur Général en 2015, et sous son impulsion, **Intuitive Surgical**, entreprise américaine d'équipement médical, **a transformé sa culture d'entreprise et son mode de management**. En quelques années, l'entreprise est passée d'une organisation très hiérarchisée, individualisée, verticale (« du haut vers le bas ») et peu propice à la communication, à un **modèle collaboratif** (« du bas vers le haut »), **intuitif, plus transparent**. L'honnêteté est au centre des interactions et les décisions sont prises collectivement, sur la base de travaux d'équipes : un petit groupe d'employés est mobilisé pour chaque projet ou problème identifié, il présente la solution à un plus grand groupe pour examen, travaille sur les remarques partagées et soumet une proposition finale. De manière générale, tous les employés peuvent proposer de nouvelles idées, la seule limite à l'autonomie étant la réussite des projets implémentés.

Afin de **favoriser l'engagement et la réussite collective**, tous les employés sont invités à devenir actionnaires de l'entreprise via des plans annuels. L'entreprise continue d'améliorer la diversité et met l'accent sur la formation et la mobilité interne. Chaque employé définit par exemple son plan de développement, avec ses forces et faiblesses, revu trimestriellement avec son manager. Lorsque des axes d'amélioration sont identifiés, un collaborateur peut être amené à travailler en binôme avec un autre collègue pour améliorer sa performance, et l'entreprise n'hésite pas à proposer un nouveau poste à un collaborateur s'il correspond mieux à ses compétences.

ADYEN
SERVICES DE PAIEMENT, PAYS-BAS

adyen



Dans un contexte de restructurations dans le secteur de la technologie, **Adyen poursuit à contre-courant sa croissance organique**. L'entreprise a **recruté 757 employés** au cours du second semestre 2022, portant le nombre total d'employés à 3 332 fin 2022 et a annoncé souhaiter **poursuivre la croissance de ses effectifs en 2023**. L'entreprise considère que ses employés sont la clé de son succès, avant même la technologie. **L'attraction et la rétention des talents** est assurée par une culture d'entreprise forte, intégrée tant dans le processus de recrutement que dans le management. L'entreprise évalue rigoureusement les nouvelles recrues et leur alignement avec la culture d'entreprise, notamment leur esprit entrepreneurial et leur capacité de prise de décision. De plus, chaque candidat rencontre un membre du top management lors de son entretien final.

Au sein de l'organisation, de fréquents programmes et ateliers sont organisés afin d'expliquer les concepts et les principes selon lesquels Adyen est construit (la « formule Adyen »), pour qu'ils soient familiers de tous. Le style et la philosophie de leadership de l'entreprise (the « Adyen Way of Leading Teams ») font également l'objet de formations dédiées. **La culture d'entreprise repose en particulier sur l'autonomie et l'esprit entrepreneurial**. La confiance dans la capacité des équipes à faire de bons choix se reflète dans l'adoption d'une **structure organisationnelle plate** (seulement trois niveaux hiérarchiques), avec des bureaux ouverts pour tous, favorisant l'échange et la discussion, ainsi que dans la priorisation des **promotions internes** sur le recrutement externe. Aussi, les possibilités pour les employés d'être impliqués dans la stratégie de l'entreprise sont multiples. Par exemple, chaque année, la direction invite des collaborateurs de tous les métiers à se joindre à eux pour une journée afin de discuter des opportunités et défis de croissance. Dans une perspective d'amélioration continue, nous poursuivons le dialogue avec l'entreprise concernant sa gestion du capital humain, notamment sur la transparence des heures de formation suivies par les salariés et ses objectifs de diversité.

2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

L'environnement Happy@Work

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA GESTION RESPONSABLE DES RESTRUCTURATIONS DANS LA TECH

D'après [layoffs.fyi](#), **1 060 entreprises de la tech ont licencié 164 744 employés sur l'année 2022**, un niveau record depuis la Covid-19. Suite à ces licenciements massifs dans le secteur technologique, nous avons contacté les entreprises concernées détenues en portefeuille afin de mieux **comprendre leurs motivations et leur mode opératoire**. Des restructurations non responsables sont traitées comme des controverses. Nous ne soutenons pas, par exemple, les plans qui répondent simplement à une dégradation de la conjoncture.

De même, nous vérifions les conditions de ces restructurations pour s'assurer qu'elles **incluent un dialogue social**, ne ciblent pas les salariés les plus vulnérables, que des indemnités, couvertures santé, formations ou mobilités internes sont proposées ou bien que les collaborateurs qui restent ne sont pas soumis à un stress accru. Nous avons en particulier échangé sur ces points avec **Gitlab, Accenture, Salesforce, Microsoft, SAP et Amdocs**.



NOTRE ENGAGEMENT COLLABORATIF AVEC



En 2020, nous avons participé à la création de l'antenne française du **30% Club Investor Group**. Après deux ans d'existence, ce mouvement continue d'encourager la **représentation des femmes au sein des équipes dirigeantes** des entreprises de l'indice SBF 120 à un minimum de 30% d'ici 2025, et plus largement à **promouvoir la diversité de genre** à tous les niveaux des organisations, ainsi que la transparence sur ce sujet. Notre intention n'est pas de fixer des quotas obligatoires mais d'encourager les entreprises qui déploient des démarches volontaires en vue de mettre en œuvre un **changement significatif et durable**.

En 2022, de nouveaux investisseurs ont rejoint l'initiative, et grâce à notre collaboration, nous avons initié ou poursuivi un dialogue avec un nombre croissant d'entreprises du SBF 120. Le Club a ainsi organisé **18 réunions** physiques, et d'autres échanges ont eu lieu par e-mail. La plupart des entreprises que nous avons rencontrées sont convaincues de l'importance de la diversité des genres au sein de leurs organisations et nous observons qu'**une dynamique positive est en train d'émerger sous la forme de plans d'action et d'objectifs ciblés**.

Dans le cadre de notre campagne, nous avons partagé aux entreprises une **liste d'indicateurs développés par le Club**. Les retours que nous avons reçus nous ont permis d'observer, d'une part, que tous ces indicateurs sont potentiellement reportables et, d'autre part, que la manière dont les entreprises reportent sur les données quantitatives de diversité ainsi que sur leurs objectifs (portée, horizons temporels, etc.) **manquent parfois d'homogénéité**.

Nous avons également eu l'opportunité **d'échanger avec des experts** afin d'éclairer notre engagement, et notamment avec **Marie-Pierre Rixain** qui a porté la loi Rixain visant à accélérer la participation des femmes à la vie économique et professionnelle.

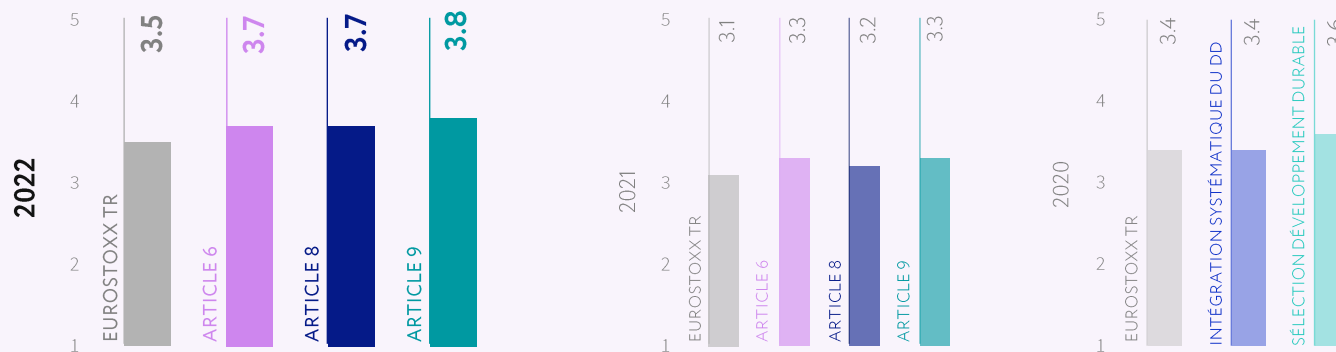
Le Club a publié en 2022 son **second rapport d'activité**. Nous remercions **Marie-Sybille Connan** (Allianz Global Investors) pour sa présidence du Club en 2022, et lui présentons, ainsi qu'à **Theany Bazet** (Candriam), tous nos vœux de succès en tant que co-présidentes pour 2023.

2.5 L'analyse de la gouvernance des entreprises

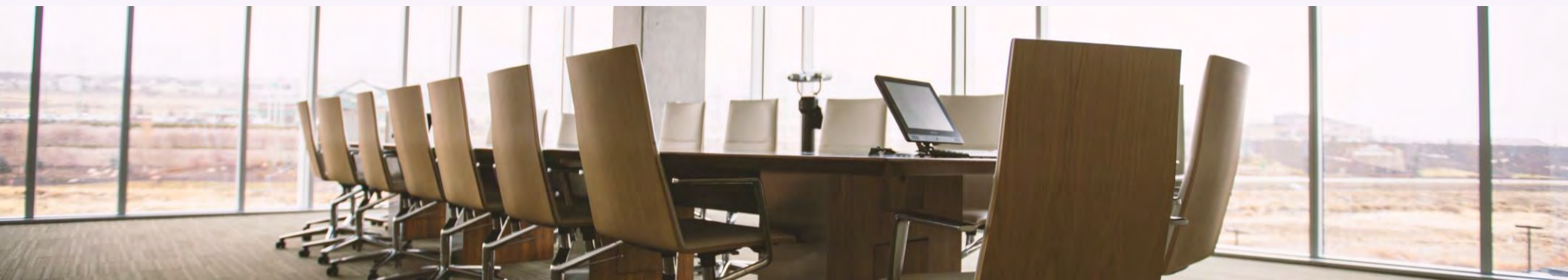
Tel qu'il est habituellement utilisé, le terme de « gouvernance d'entreprise » désigne **l'ensemble des règles et des principes qui déterminent la manière dont une entreprise est gérée et contrôlée, et la répartition des pouvoirs entre les différentes instances**. Notre évaluation de la gouvernance vise, d'une part, à évaluer l'**équilibre des pouvoirs** ainsi que la **qualité du management** et du conseil d'administration ou de surveillance. D'autre part, nous nous assurons de la prise en compte de l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes et d'une **répartition équitable de la valeur créée**, facteur de performance durable pour l'entreprise. Nous analysons pour cela la qualité de la communication financière, l'alignement des intérêts des dirigeants et ceux des actionnaires à travers la structure actionnariale, l'actionnariat dirigeant et la politique de rémunération. À travers l'analyse de la structure du capital, nous évaluons également le risque de porteur obligataire.

NOTE GOUVERNANCE PONDÉRÉE DES ENCOURS PAR NIVEAU D'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ

À fin 2022, les notes de gouvernance des fonds dits « Article 9 » sont supérieures à celles des autres fonds et de l'Eurostoxx TR, reflétant l'importance accordée aux enjeux de gouvernance dans notre sélection de valeurs responsables au sens du règlement SFDR. Une note minimale sur ce pilier est d'ailleurs appliquée comme filtre préalable à tous nos investissements.



Taux de couverture 2022 en poids – Fonds Article 6 (*Hors fonds de fonds (qui représentent moins de 2% des encours) : 100% ; Fonds Article 8 : 100% ; Fonds Article 9 : 100% ; Eurostoxx TR : 100%.



03 Notre engagement actionnarial

L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à **améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité**, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme.

C'est un élément-clé de la mise en œuvre de notre mission, et en particulier de notre **premier objectif statutaire**, qui vise à **mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale de nos investissements**.

« Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. **Notre mission : humaniser l'investissement.** »

100% de nos encours sous gestion sont soumis à notre politique d'engagement et de vote, mais à des intensités variables en fonction de la matérialité et du poids de l'investissement.



Comme détaillé dans notre [politique d'engagement actionnarial](#), l'engagement intervient tout au long de la vie d'un investissement et, en particulier :



Dans le cadre de nos analyses, nous attachons une importance particulière aux **rencontres avec le management** et aux **visites de sites**. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants, et d'échanger sur les axes de progrès identifiés par nos analystes en matière de durabilité.



Dans le cadre de la préparation de nos votes en assemblées générales, nous échangeons avec les entreprises sur nos **intentions de votes**, les informons de notre politique de vote et des bonnes pratiques qu'elle cherche à promouvoir, et leur communiquons les axes d'amélioration identifiés.



Dans le cadre de la survenance de controverses pouvant remettre en cause la manière dont l'entreprise prend en compte les enjeux de durabilité, nous favorisons le dialogue afin d'**approfondir notre analyse de la controverse**, d'évaluer la réponse de l'entreprise et les actions correctives mises en œuvre le cas échéant, et de transmettre au besoin des axes d'amélioration.



Dans le cadre de l'accompagnement de la transition d'entreprises exposées aux énergies fossiles, rendu possible par notre politique d'exclusion, nous suivons et formalisons des axes d'engagement clairs venant préciser nos attentes en matière de plan de décarbonation.



Dans le cadre de la conduite de campagnes d'engagement thématiques ou encore d'actions d'engagement collaboratives, nous profitons de nouvelles **opportunités de dialogue pour accompagner** le progrès des entreprises.

3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

Nos axes d'amélioration

En 2022, nous avons transmis **220 axes d'amélioration à 107 entreprises** contre 234 à 99 entreprises en 2021. Parmi ces engagements, **28% ont porté sur des sujets de gouvernance**, pour la plupart abordés en amont de la tenue des assemblées générales, période propice à l'engagement actionnarial. Nous avons maintenu une attention particulière à la **rémunération des dirigeants** (sa transparence, sa modération et son alignement avec la performance globale de l'entreprise), qui a fait l'objet de **18 axes d'amélioration** partagés. Nous avons poursuivi notre engagement sur les enjeux de **capital humain et sociétaux**, représentant respectivement **29%** et **18%** des axes d'amélioration partagés.



Capital humain

24% des engagements, soit **52 engagements**, ont concerné la gestion du capital humain au sein des entreprises. Une part importante de ces dialogues vise la **diversité de genre à tous les niveaux des organisations**, notamment dans le cadre de notre adhésion au **Club 30%**, présenté plus tôt. Des actions d'engagement ciblées ont également été menées sur le thème de la **formation continue**, notamment dans le cadre du fonds Sycomore Global Education.



Droits humains

13 axes d'amélioration ont porté sur le sujet des droits humains. Nous avons par exemple dialogué avec **TotalEnergies** au sujet de sa présence en Birmanie, que nous souhaitons notamment voir abordée lors du Sustainability Day du groupe, afin d'obtenir des explications sur la situation locale (climat sécuritaire, sort des employés) et sur les leçons que le groupe tire en termes de gestion des enjeux de droits humains dans les géographies à risque. Le groupe, sous diverses pressions, s'est depuis retiré du pays. Nous avons également accompagné **Symrise**, entreprise allemande de production de saveurs et de parfums, dans l'amélioration de sa politique de droits humains, afin qu'elle fasse référence aux **UNGP**, que le fonctionnement du mécanisme de réclamation soit plus transparent et, enfin, qu'elle intègre un mécanisme de remédiation en ligne avec les recommandations des UNGP.

RÉPARTITION PAR PARTIE PRENANTE DES AXES D'AMÉLIORATION PARTAGÉS



3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

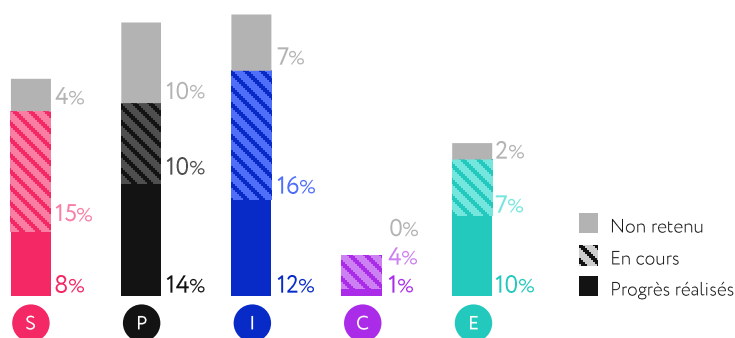
Nos axes d'amélioration

Nous avons également réalisé un suivi de **120 axes d'amélioration transmis au cours des années précédentes à 59 entreprises en portefeuille** et avons constaté des **progrès**, répondant partiellement ou entièrement à l'objectif fixé, sur **38%** de ces axes.

120 actions d'engagement
évaluées en 2022

38% de progrès
observés

Engie a répondu au questionnaire de la **Workforce Disclosure Initiative** et ainsi amélioré sa transparence sur les enjeux sociaux. Le Cahier Climat publié par le groupe en 2022 témoigne également d'une amélioration de sa **stratégie Climat** et de la transparence associée. L'entreprise **HelloFresh** a progressé sur l'analyse de l'impact environnemental de ses produits, en menant dans plusieurs pays, avec l'aide de Quantis, une ACV approfondie de ses plats. Les résultats publiés en avril démontrent que leur **empreinte carbone** est significativement moins élevée que celle des plats préparés à partir d'ingrédients achetés dans les supermarchés : en moyenne, un plat HelloFresh émet un quart d'émissions en moins durant tout son cycle de vie. L'entreprise **Prysmian** a quant à elle progressé sur la simplification de sa **structure de rémunération** et l'intégration d'une clause pour qu'une partie du bonus du management dédié à la sécurité ne soit payée qu'en l'absence d'accidents mortels. La société a aussi pris note de notre recommandation pour une plus grande transparence des leviers lui permettant d'atteindre ses objectifs de réduction d'émission de scope 3.



Alfen est un acteur majeur de la transition énergétique grâce à ses postes de transformation de l'électricité, ses bornes de recharge pour véhicules électriques et ses systèmes de stockage d'énergie.

Dans le cadre d'un engagement individuel pré-assemblée générale, **nous avons invité Alfen à renforcer sa structure de gouvernance**. La société, en forte croissance, devait selon nous améliorer le fonctionnement et la composition de son conseil de surveillance qui n'était alors composé que de quatre personnes, dont une seule femme, et ne disposait pas à ce stade de comité d'audit, de comité de nomination ou de comité de compensation. Nous avons aussi demandé à la société une **plus grande transparence afin qu'elle communique le ratio de rémunération du CEO** et qu'elle mette en place un alignement de la rémunération des directeurs sur leur taux de présence.

Nous **saluons les progrès de la société** qui, lors de son assemblée générale 2023, a annoncé la mise en place prochaine d'un **comité d'audit et de rémunération** et l'élargissement de son conseil de surveillance avec la **nomination d'une femme**, rétablissant ainsi la parité.



3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

Nos engagements environnementaux



En 2022, nous avons participé à la campagne d'engagement de la Science Based Targets Initiative (SBTi). Soutenue par **274 institutions financières**, cette campagne a pour objectif d'**encourager les entreprises ayant les plus forts impacts climatiques à définir**, pour celles qui ne l'ont pas encore fait, **des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre** cohérents avec une limitation de l'élévation de température à +1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, et à les faire valider par SBTi.

Cette démarche est **au cœur de notre propre stratégie Capital Naturel**, puisque la trajectoire climat et biodiversité de Sycomore AM a été validée en 2022 par SBTi comme étant alignée avec une trajectoire +1,5°C. Cela repose notamment sur notre engagement à atteindre, **à horizon 2030, un minimum de 56% d'investissements en actions et obligations cotées en bourse émises par des entreprises disposant d'objectifs validés par SBTi**.

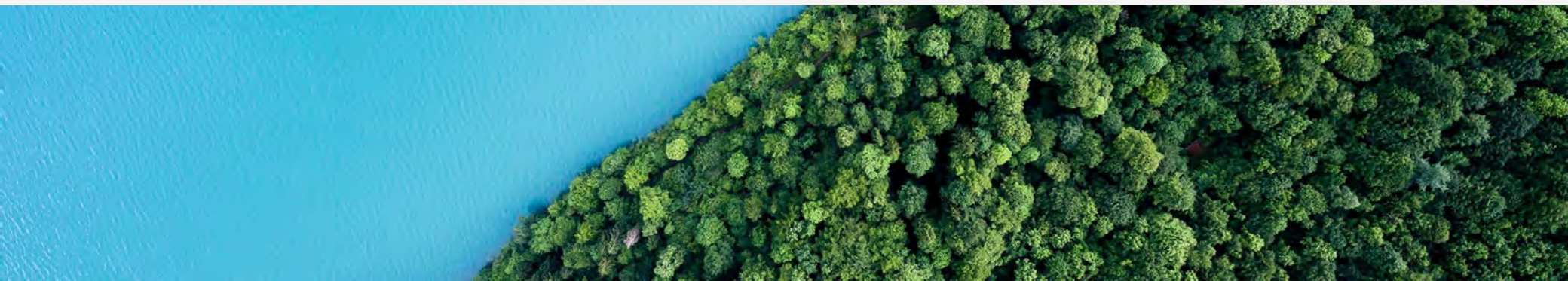
Cette campagne a également été l'occasion de comprendre les raisons pour lesquelles certaines entreprises sont encore réticentes à rejoindre l'initiative et les limites méthodologiques de certains référentiels : cela est essentiel à notre bonne compréhension de ce qui est en train de devenir une référence du marché.



Nous avons pris part, cette année encore, à la Non-disclosure campaign du **Carbon Disclosure Project (CDP)**. L'objectif de cet engagement collaboratif est d'**inciter les entreprises jugées prioritaires sur le plan environnemental, et qui ne le font pas encore, à répondre aux questionnaires du CDP, en priorisant leurs enjeux-clés** (climat, forêt ou eau). Ces questionnaires nous sont précieux car ils standardisent les réponses apportées par les entreprises, facilitant ainsi notre accès à l'information et l'analyse environnementale que nous menons.

Nous avons participé à **18 engagements** (sur 1 458 menés par 260 investisseurs au total), en tant qu'**investisseur lead ou signataire**. Sur ces 18 engagements, **5 ont porté leurs fruits** avec des engagements de la part des entreprises à reporter auprès du CDP, soit un taux de réussite de 27%, en ligne avec la moyenne de la campagne globale.

Les engagements sur lesquels nous avons été lead ont obtenu de meilleurs résultats, confirmant ainsi l'importance du dialogue et de la relation établie avec les entreprises dont nous sommes actionnaires ou porteurs obligataires et qui nous identifient comme une partie prenante de long terme engagée sur les thèmes environnementaux.



3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

Nos engagements sociaux



Nous avons contacté, à l'été 2022, la direction générale d'**Orange** concernant les **sujets de bien-être et de souffrance au travail**. Depuis le début de l'année, la presse a en effet relaté trois suicides de salariés dont deux ont déjà été reconnus « accidents de service ». Dans le contexte tendu du procès en appel de « l'affaire France Télécom », nous souhaitons, par le dialogue, inciter le groupe à éviter de causer (voire à remédier, si nécessaire) des **impacts psycho-sociaux néfastes** pour ses collaborateurs.

Depuis 2020 et le lancement du projet « Scale Up », les réorganisations dans le groupe se sont accélérées. En tout, près de 18 000 personnes ont quitté Orange entre 2016 et 2021. Plusieurs syndicats ont tiré depuis le signal d'alarme, dénonçant un environnement de « **tension générale** » ainsi qu'un « manque de formation des salariés et [...] une absence de reconnaissance », rejoignant ainsi des préoccupations relevées à plusieurs reprises par la médecine du travail, faisant état d'une **souffrance au travail liée aux restructurations et réorganisations intenses du groupe**.

À titre d'exemple, notre échange avec la direction générale à l'été 2022 avait confirmé qu'il faudrait attendre le mois de décembre pour que les dizaines de milliers de salariés « inquiets », travaillant actuellement sur le chantier du déploiement de la fibre, sachent à quoi s'en tenir. En effet, Orange ayant quasiment atteint son objectif de déploiement (85% en avril 2022), le groupe s'apprête logiquement à réduire drastiquement les capex qui y sont alloués. Nos interlocuteurs ont cependant assuré que la situation n'avait « rien d'inquiétant », ce dont nous aurons l'occasion de reparler prochainement.

La 5^e enquête triennale évaluant les conditions de travail et le niveau de stress, publiée début 2022, fait également état d'une **dégradation de plusieurs indicateurs**, tels que l'organisation et la perception de la charge de travail qui demeure importante (-2 points), la compréhension des évolutions de l'organisation, ainsi que le sens des transformations opérées par l'entreprise (-3 points). Lors de notre prochaine rencontre, nous souhaitons obtenir davantage de précisions quant aux plans d'actions déclinés dans les unités opérationnelles, qui ont dû être mis en place depuis.

Dernier point d'inquiétude : la direction générale actuelle ne dispose pas, à notre connaissance, de **données récentes concernant le bien-être au travail sur l'ensemble du groupe**. La précédente direction avait en effet jugé adéquat, en 2021, de reporter d'un an la réalisation de son propre baromètre salarié, une enquête d'ordinaire réalisée tous les ans, avec l'appui d'un organisme externe, permettant « à chacun de s'exprimer sur son expérience de travail au sein d'Orange, sa compréhension du groupe, ainsi que sa transformation ».

Outre l'utilisation de cet outil à des fins de prévention, les résultats du **baromètre salarié** sont également utilisés pour déterminer 23% de l'enveloppe de rémunération variable annuelle des dirigeants. Bien que l'enquête n'ait pas été réalisée en 2021, le Conseil d'administration a pris la décision « de reconduire les résultats du baromètre salarié précédent », de **valider un dépassement de la cible visée** ainsi qu'un versement de surperformance équivalent à 37% de la rémunération annuelle fixe du PDG de l'époque, Stéphane Richard. Lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022, **nous nous sommes donc opposés à la politique de rémunération** (néanmoins adoptée, malgré 49,5% de votes contre).



Après une première rencontre avec la direction générale au mois de juillet dernier, nous attendons, courant septembre 2023, un second rendez-vous avec l'entreprise afin de discuter des **risques sociaux** (réductions d'effectifs, évolutions de l'organisation, transformations, manque de reconnaissance et anxiété, accompagnement de carrière, formation des salariés, prise en compte effective des alertes concernant les risques psychosociaux et les souffrances au travail, etc.) et des outils dont dispose l'entreprise pour y faire face. **Dans l'attente de réponses précises et concrètes à nos questions, la position agrégée sur l'ensemble de la gamme a été considérablement réduite.**

3.1 Nos dialogues et actions d'engagement



Téléperformance a fait l'objet de **controverses ayant eu un impact important sur son cours de bourse fin 2022**. Sycomore AM avait initié un engagement avec l'entreprise depuis 2016 compte tenu des risques sociaux identifiés. Depuis 2020, ce dialogue avait pris la forme d'un **engagement collaboratif regroupant 9 investisseurs et soutenu par UNI Global Union**.

En 2022, nous avons posé des questions écrites en amont de l'assemblée générale demandant la **protection des collaborateurs** dans le cadre de la **crise sanitaire**, une couverture accrue des employés par des **conventions collectives**, la formalisation de **standards sociaux minimums** applicables dans tous les pays, la publication de **l'attrition des employés**, un **mécanisme d'alerte** plus efficace, et enfin, que les indicateurs sociaux utilisés pour le calcul de la **rémunération des dirigeants** ne soient pas uniquement fondés sur la note Great Place To Work qui ne nous semble pas représentative.

4 axes d'amélioration prioritaires associés au capital humain :

- **Rémunérer les 15 minutes quotidiennes de connexion** nécessaires au démarrage du service ;
- **Garantir des conditions de santé et de sécurité** (pauses, ergonomie) ainsi qu'une **représentation respectable aux comités de santé et sécurité** (contre 1 représentant des travailleurs aux Philippines pour 44 000 employés d'après UNI) ;
- **Interrompre les pratiques de surveillance excessive** des employés à domicile ;
- Assurer le **respect du droit des travailleurs de constituer, ou de s'y affilier, des syndicats et des organisations représentatives** et d'échanger régulièrement avec des syndicats internationaux.

Nous notons deux principales avancées : la signature d'un accord avec UNI garantissant la liberté d'association de tous les employés et **l'amélioration de la transparence**, avec la publication de l'attrition des employés en 2023. De même, suite aux controverses de fin 2022, nous avons réitéré nos demandes de **soutien psychologique et d'audit indépendant du segment de modération de contenus**. Depuis, Téléperformance a fait preuve de plus de transparence sur l'encadrement psychologique, le niveau de satisfaction et les conditions de travail des employés de ce segment. Les récentes avancées du Groupe et la continuité de notre engagement nous ont emmené à réinitier une position dans le fonds début 2023. Nous poursuivons notre dialogue.

Nos engagements liés à la gouvernance



Proche du dépôt de bilan en 2015, Soitec a vu sa capitalisation boursière passer de **200 millions d'euros en 2015 à plus de 5 milliards d'euros actuellement**. Cet impressionnant redressement a pour origine la décision stratégique de l'entreprise de sortir des activités solaires et de se recentrer sur son activité historique : **l'électronique**. Ce revirement stratégique judicieux et couronné de succès avait notamment été décidé par **Paul Boudre**, nommé à la tête du groupe début 2015.

Dans ce contexte, l'annonce par le conseil d'administration en début d'année 2022 d'un plan de succession visant à **remplacer M. Boudre par Pierre Barnabé** (en provenance d'Atos) à compter de juillet 2022, sans concertation avec le comité exécutif, s'est donc révélée extrêmement surprenante, puisque le directeur général semblait jusqu'alors prêt à s'engager à nouveau pour un dernier mandat et qu'une succession par un profil interne semblait un scénario crédible.

Afin de nous assurer que les conflits de gouvernance au sein de Soitec s'étaient apaisés depuis et ne pénalisaient pas le groupe dans l'exécution de son plan stratégique – qui doit l'amener à un triplement de son chiffre d'affaires d'ici 2026 et à un doublement de ses effectifs – nous avons donc mené **plusieurs entretiens avec des membres actuels ou passés du comité exécutif et du conseil d'administration** et formalisé un certain nombre d'engagements auprès de la société.

Parmi les principales conclusions de nos échanges, le groupe nous a confirmé que des outils de discussion pour améliorer les échanges entre le comité exécutif et le conseil d'administration avaient été mis en place et que le climat s'était apaisé. Nous avons profité de nos échanges pour demander à la société de **monter à 50% le taux de membres indépendants au sein de son conseil d'administration** (d'autant que 8 mandats étaient à renouveler lors de l'AG de juillet 2022). Notre demande a été entendue puisqu'à la suite de l'AG, le taux d'indépendance est passé à 58%. Nous avons également demandé à la société d'atteindre un **taux d'indépendance de 50% dans son comité de nomination**, de rééquilibrer les pouvoirs, actuellement trop concentrés entre les mains du président du conseil d'administration **Éric Meurice**. Toutes nos requêtes ont été acceptées par la société et les autres actionnaires du groupe Soitec.

3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

Nos engagements liés à la gouvernance



La publication du livre **Les Fossoyeurs** de Victor Castanet, en janvier 2022, a provoqué en France une onde de choc sans précédent dans le secteur du soin et bien au-delà. A travers les graves manquements que l'enquête journalistique et les inspections commandées par l'Etat ont mis en lumière au sein du groupe Orpea, principal établissement ciblé dans le livre, elle a permis de relancer le débat nécessaire sur les problématiques structurelles qui pèsent sur les standards sociaux du secteur, telles que la **pénurie de personnel qualifié**, les modalités de **financement de la dépendance**, les moyens de contrôle des autorités de tutelle ou encore l'**absence de référentiel qualité** officiel.

Alors que nous avons été cofondateurs en mars 2021 de l'**Investor Initiative for Responsible Care** (IIRC) avec BMO Global AM, Ethos Foundation, PIRC et la fédération de syndicats internationale UNI Global Union, nous avons poursuivi nos dialogues avec la société Korian tout au long de l'année 2022. Bien que **sortie des portefeuilles qui en détenaient suite à la publication du livre**, Orpea a également été au cœur de nos efforts d'engagement afin de contribuer à la transformation du secteur.

A travers cette **initiative internationale** et allant au-delà de l'écosystème financier, Sycomore AM se fixe pour objectif de contribuer à :

1. **La sensibilisation** : pour faire des enjeux sociaux un incontournable du dialogue entreprises-investisseurs dans le secteur ;
2. **La création d'outils au service de la performance sociale et de la transparence** : conscients que l'absence de référentiels qualité et sociaux communs est un frein important à l'évaluation des entreprises du secteur, l'initiative a élaboré, en intégrant les apports d'UNI Global Union et d'un réseau d'organisations de personnes âgées, une grille d'indicateurs-clés n'étant pas ou peu publiés aujourd'hui, pour servir de base au dialogue du groupe avec les entreprises ;
3. **L'engagement actionnarial** : Sycomore AM coordonne les dialogues du groupe avec Korian et Orpea.



Le groupe **Korian**, évidemment très impacté par l'affaire, bien que n'ayant pas été directement mis en cause, a annoncé en février 2022 son souhait de proposer à ses actionnaires l'adoption du statut de **société à mission** lors de son assemblée générale de juin 2023, puis en mars 2022, son premier **plan d'actionnarial salarié**, ouvert à l'ensemble des collaborateurs.

Le dialogue initié via l'IIRC s'est poursuivi en 2022 à travers plusieurs entretiens avec le conseil d'administration, la direction générale et les équipes opérationnelles du groupe. Korian a fait preuve de transparence et d'une écoute attentive, notamment concernant nos propositions sur la **composition du futur comité de mission** et ses interactions avec les autres organes de gouvernance, le **renforcement des compétences sociales** du conseil d'administration et la **publication d'indicateurs** nous paraissant prioritaires pour restaurer la confiance. Nous souhaitons contribuer activement à la mise en place d'une gouvernance ambitieuse de la mission et saluons à cet égard la proposition du conseil d'administration de nommer M. Lévêque en qualité d'administrateur indépendant.

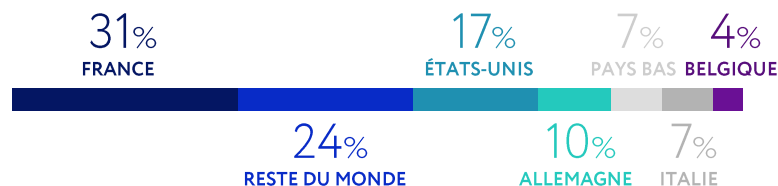
Korian n'a pas pris sa transformation en société à mission à la légère et a mené, pendant près de 18 mois, des consultations de toutes ses parties prenantes afin de tenir compte de leurs attentes. En avril 2023, le groupe a annoncé sa nouvelle mission « **Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité** » ainsi que dix initiatives concrètes pour y parvenir, telles que la création d'un **score de « considération »**, un **fonds de solidarité pour les employés** du groupe en difficulté et la **création d'une université** dans chacun des pays où le groupe opère. Le comité de mission, qui aura la charge d'assurer la bonne exécution et l'efficacité de ces initiatives, prend également forme. Sa composition sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale à venir. Ces décisions s'inscrivent dans le **prolongement du projet d'entreprise « Le Soin à Cœur »** présenté en 2019, dont les **15 engagements RSE chiffrés** seront largement revus pour assurer un alignement avec les dix initiatives prémentionnées.

2023 sera une nouvelle année riche en dialogue, individuel comme collaboratif, à travers l'IIRC. Nous espérons que **la refonte en profondeur des principaux acteurs du secteur** portera rapidement ses fruits pour les bénéficiaires des soins et les employés.

3.2 La mise en œuvre de notre politique de vote

En 2022, nous avons mis à jour notre politique de vote et avons voté à **490 assemblées générales**, correspondant à **97% des assemblées générales pour lesquelles nous détenons des droits de vote** et près de 99% du volume d'actions pour lesquelles nous détenons des droits de vote. Les droits de vote non exercés s'expliquent soit par le choix de ne pas voter en cas de blocage des titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote (10 assemblées générales), soit par un dysfonctionnement exceptionnel d'ordre technique ou administratif dans le processus de transmission des instructions de votes (3 assemblées générales). La répartition des assemblées générales par pays reflète l'exposition géographique de nos investissements :

RÉPARTITION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PAR PAYS



Lors de ces 490 assemblées générales, **7 587 résolutions** ont été soumises au vote des actionnaires, soit une moyenne de **15 résolutions par assemblée générale**. Nos votes négatifs ou abstentions, au nombre de 1 692, correspondent à un **taux de rejet de 22%**. Les principales raisons de votes contre concernent le **manque de transparence**, de **modération** ou d'**alignement des rémunérations des dirigeants** à la performance globale de l'entreprise, les demandes d'**augmentation de capital** ne respectant pas les principes définis dans notre politique de vote visant à protéger l'intérêt des actionnaires minoritaires, ainsi que le **manque d'indépendance** et de **diversité** des conseils.

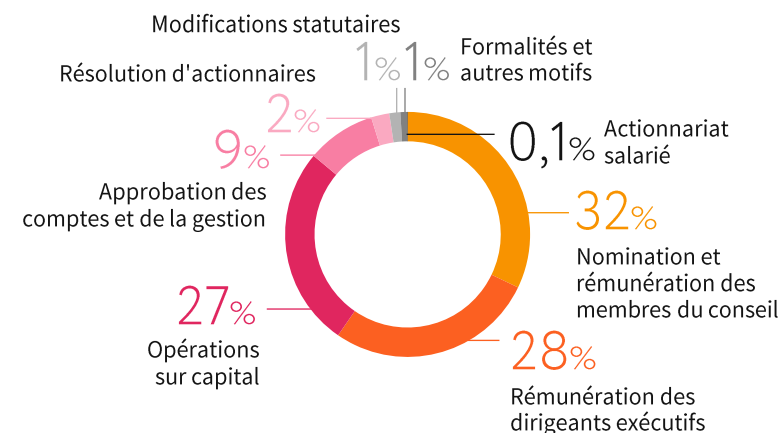
490 AG avec **droits de votes**

82% des AG avec **au moins un vote contre**

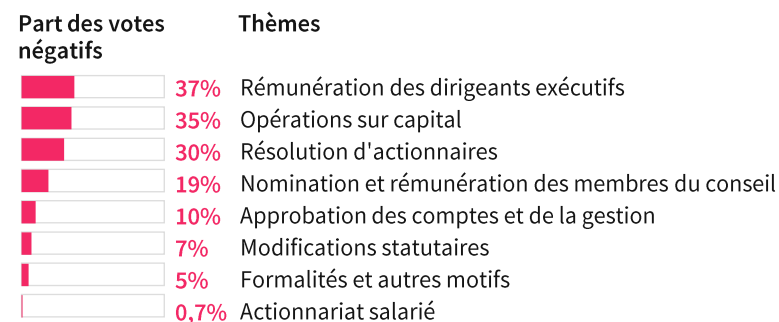
7 587 résolutions

22% de **votes contre**

RÉPARTITION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR THÈMES



TAUX DE VOTES NÉGATIFS EXPRIMÉS PAR THÈME²⁰



²⁰ La transposition de la directive européenne Droit des actionnaires II en droit français a créé une nouvelle résolution portant sur l'approbation du rapport de rémunération, qui couvre à la fois la rémunération des dirigeants exécutifs et non-exécutifs (administrateurs). Ces deux types de rémunération continuent par ailleurs de faire l'objet de résolutions distinctes. Afin de présenter des données comparables avec celles des années précédentes, le vote sur le rapport de rémunération n'est pas inclus dans le graphique et dans les taux d'opposition aux rémunérations évoqués ici.

3.2 La mise en œuvre de notre politique de vote

Sycomore AM soutient les résolutions d'actionnaires encourageant les entreprises à **améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance**, dès lors qu'elles sont alignées avec sa politique d'engagement. L'**analyse au cas par cas** de ces résolutions permet de s'assurer qu'elles sont pertinentes, suffisamment fondées et précises pour avoir un réel impact.

En 2022, des résolutions d'actionnaires ont été déposées lors de **46 assemblées générales** sur notre périmètre de vote, dont 29 aux États-Unis. Cette pratique reste en effet plus répandue sur ce marché, pour des raisons réglementaires et culturelles. **La moitié de ces résolutions** portaient sur des **sujets de gouvernance**. Le nombre de résolutions d'actionnaires portant spécifiquement sur des **enjeux sociaux et environnementaux** était légèrement inférieur à celui de 2021, comptant pour **49% des résolutions** contre 53% en 2021.



Nous avons **soutenu 72% des résolutions** d'actionnaires portant sur des sujets de **gouvernance**, en particulier celles visant à renforcer l'égalité de traitement des actionnaires (respect du principe « une action = une voix » notamment), l'indépendance du conseil ou encore l'intégration d'objectifs liés au développement durable à la rémunération des dirigeants. Nous n'avons pas soutenu les résolutions trop prescriptives (car les actionnaires ne devraient pas se substituer aux administrateurs ou dirigeants) ou visant, pour un actionnaire, à nommer des représentants au conseil ou à en modifier la composition, sans que l'intérêt d'un tel changement pour l'ensemble des parties prenantes ne soit démontré.



Nous avons **soutenu 70% des résolutions** d'actionnaires portant sur des sujets **sociaux et environnementaux**, en particulier celles demandant plus de transparence ou des stratégies plus ambitieuses en matière de respect des droits humains, de lobbying, de lutte contre le changement climatique, d'égalité hommes-femmes ou encore des impacts sociétaux de certaines technologies. À l'inverse, nous n'avons pas soutenu les résolutions ne nous paraissant pas pertinentes au regard des pratiques actuelles de l'entreprise ou de son exposition au risque concerné. Nous n'avons pas non plus soutenu les demandes de reportings sociaux intégrant des critères d'origine ethnique sur un périmètre mondial, le cadre légal européen ne permettant pas de les mettre en œuvre.

Say on Climate : zoom sur nos votes

Malgré les efforts de Carrefour en matière de transition écologique, nous nous sommes prononcés **contre le vote consultatif sur les objectifs climatiques du groupe**, soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'AG 2022.



En effet, alors que **98% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Carrefour sont générées en dehors de ses murs** et relèvent de son scope 3, la stratégie présentée est majoritairement axée sur la réduction des émissions de GES au sein de ses opérations (scope 1 et 2, soit 2% des émissions totales). S'il existe un objectif de réduction des émissions de scope 3 (-30% en 2030 vs 2019) validé « well-below 2°C » par SBTi, l'effort à fournir est colossal car il consiste, en grande partie, à **éliminer 20 millions de tonnes équivalentes CO₂** en provenance de l'amont agricole du groupe (les biens et services achetés, soit 72% des émissions totales du groupe).

Pour y parvenir, Carrefour a lancé une plateforme collaborative baptisée « **20megatons.com** » qui regroupe les intentions de ses fournisseurs les plus engagés (Pepsico, Johnson & Johnson, Essity, Beiersdorf, Mars, Danone, Soufflet, Coca-Cola, Kimberly Clark, Heineken, Reckitt, Innocent, L'Oréal, Kellogg's, Andros et Savencia). **Les engagements pris par ses partenaires permettraient de réduire les émissions de scope 3 de Carrefour d'ici 2030 d'un million de tonnes équivalentes CO₂**. Actuellement en phase pilote, cette plateforme ne suffit pas à évaluer la capacité du groupe à atteindre son objectif de réduction. De manière générale, **les informations publiées par Carrefour dans le cadre de ce vote nous semblent manquer de précision**. Nous avons transmis à Carrefour les **axes d'amélioration** suivants :

- Fixer des objectifs précis à court, moyen et long termes **sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3** et en référence à des scénarios compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Présenter dans un rapport complet les éléments relatifs à la **stratégie de décarbonation**, aux objectifs, actions et moyens déployés ;
- Soumettre annuellement l'avancement de la stratégie de décarbonation aux votes consultatifs des actionnaires sous la forme d'un **Say on Climate** ;
- Envisager un Say on Sustainability complémentaire sur des enjeux prioritaires tels que l'accès à une alimentation saine pour tous et la biodiversité ;
- Intégrer les objectifs de réduction des émissions de scope 3 aux **critères de rémunération du PDG**.

Nous espérons, en 2023, voter en faveur de résolutions ambitieuses et résolument positives quant à l'impact du groupe sur les hommes et la planète.

3.2 La mise en œuvre de notre politique de vote

Say on Climate : zoom sur nos votes



Nous avons poursuivi, en 2022, nos actions d'engagement auprès d'Engie, tant à l'occasion de dialogues individuels que collectifs et avons souhaité **soutenir le Say on Climate proposé lors de l'assemblée générale 2022**.

En effet, le groupe a fait un travail important afin de renforcer sa stratégie Climat et de l'orienter vers une trajectoire « well-below 2° » validée par la Science Based Targets Initiative : les éléments d'opérationnalisation de cette stratégie, communiqués lors nos échanges, démontrent en effet que le groupe met en œuvre les outils et moyens organisationnels nécessaires pour suivre l'avancement de ses objectifs de décarbonation à court et moyen termes. Le groupe a été réceptif à nos recommandations en matière de transparence et de pédagogie afin d'améliorer son Cahier Climat. Engie ne prévoit en revanche pas de vote consultatif annuel sur les avancées et les évolutions de sa stratégie Climat, élément-clé pour permettre aux actionnaires d'exprimer leur soutien et leurs attentes sur cet enjeu majeur.

Si nous avons décidé de soutenir ce Say On Climate compte tenu de ces éléments et de l'ouverture au dialogue, nous maintenons nos axes d'engagement. En fin d'année, nous nous sommes joints à d'autres investisseurs du FIR afin d'exprimer, à travers une lettre adressée au Président du conseil d'administration, **Jean-Pierre Clamadieu**, et un échange, **nos attentes sur le plan de transition du groupe**. Les sujets abordés ont concerné la transparence du plan de transition, l'approche de lobbying, le plan de sortie du charbon, la gestion des émissions de méthane, les impacts sociaux du plan de transition et la prise en compte des enjeux de biodiversité.

Notre point d'attention principal pour 2023 reste le renforcement de la stratégie Climat du groupe afin d'aligner la trajectoire de décarbonation à un scénario +1,5°C.



Sycomore AM s'est positionné **contre la résolution de TotalEnergies portant sur son Say on Climate**. En effet, TotalEnergies a annoncé une augmentation de la production et la mise en activité de nouveaux sites de production sans partager d'informations complètes quant à la réduction absolue du scope 3, ce qui ne permet pas d'évaluer la robustesse de sa stratégie de décarbonation.

Notre position s'inscrit dans une **démarche d'engagement plus globale** : l'année 2022 a été pour nous l'occasion de poursuivre l'engagement actionnarial entamé en 2020 auprès de TotalEnergies concernant la stratégie Climat du groupe et sa trajectoire de décarbonation. Cette discussion s'est tenue dans un contexte nouveau, celui de la guerre en Ukraine, qui a mis au cœur des préoccupations l'enjeu de la sécurité et de la souveraineté énergétique européenne. TotalEnergies s'est d'ailleurs fait écho de cet enjeu pour expliquer la continuité d'une partie de ses activités en Russie, notamment dans le projet Yamal LNG, jugé essentiel pour approvisionner l'Europe en gaz naturel liquéfié.

Dans ce contexte, nous avons demandé que soient définis des **objectifs climatiques exigeants** (couvrant notamment le scope 3 monde sur l'ensemble des activités du groupe), qu'ils soient publiés chaque année et soumis à un vote annuel consultatif lors de l'assemblée générale. Ces demandes ont été entendues par le groupe qui s'est engagé publiquement à davantage de transparence et n'ont donc pas fait l'objet d'un dépôt de résolution comme initialement prévu.

Demeure la question de l'**alignement des engagements et activités de TotalEnergies avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à +1,5°C à horizon 2100**, point d'achoppement sur lequel nous continuerons l'engagement actionnarial collaboratif en 2023.

04 Notre gouvernance au service de la durabilité

4.1 Gouvernance

L'approche ISR de Sycomore AM est au cœur de notre mission et de notre stratégie. Elle est **incarnée au plus haut niveau de l'organisation**, historiquement par les trois associés co-fondateurs, **Émeric Préaubert, Christine Kolb et Cyril Charlot** et, depuis qu'E. Préaubert a souhaité quitter ses fonctions opérationnelles, par **Denis Panel**, nouveau Directeur Général depuis avril 2023.

Frédéric Ponchon, Directeur de la recherche et de la stratégie ISR, est, au sein de l'équipe de gestion, responsable de superviser les équipes de recherche - analystes financiers et extra-financiers. Il conduit l'évolution et la promotion de la doctrine ISR de Sycomore AM et supervise les travaux de la Responsable ESG et Engagement (Anne-Claire Impériale) en s'appuyant notamment sur l'expertise du Senior Advisor Environment (Jean-Guillaume Péladan). Il améliore également de façon continue la qualité et l'efficacité des outils de contrôle et assure la couverture effective de l'univers investissable des portefeuilles gérés. Il propose au Directeur de la gestion les indicateurs de performance (KPIs) individuels quantitatifs et qualitatifs annuels des membres de l'équipe d'analyse financière et extra-financière, ainsi que les budgets de rémunération fixe et variable envisagés et valide les fournisseurs de services externes en lien avec les activités de recherche financière et extra-financière.

L'**équipe de gestion**, composée de 23 analystes-gérants dont 8 spécialistes ESG, est en charge de l'application de notre doctrine ISR dans l'analyse et les décisions d'investissement. Les missions de l'équipe de gestion sont d'investir et de gérer au quotidien nos participations dans l'intérêt de nos clients, valoriser les entreprises et les analyser selon notre modèle SPICE, suivre les événements pouvant affecter la performance de l'entreprise (actualités, controverses, etc.), dialoguer avec les entreprises (engagement), exercer nos droits de vote en assemblées générales et mesurer la performance globale, financière et non financière, de nos investissements.

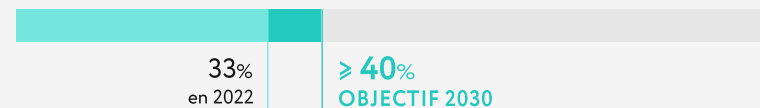
Le travail de gestion respecte une organisation collégiale. Ainsi, l'analyse fondamentale et les modèles de valorisation sont réalisés par l'ensemble des analystes-gérants. Chacun des membres de l'équipe de gestion est formé par les spécialistes ESG à l'analyse SPICE des entreprises. L'ensemble de l'équipe de gestion s'appuie sur les spécialistes ESG pour assurer le suivi des performances de durabilité des entreprises.

4.2 Diversité

La diversité est un facteur-clé de succès des dispositifs de gouvernance et de prise de décisions au sein des organisations. La représentation des femmes est un bon indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Le McKinsey Global Institute avait par ailleurs estimé en 2015 que si chaque pays atteignait le niveau d'égalité des sexes du pays le plus avancé de sa région, cela ajouterait 12 000 milliards de dollars au PIB mondial d'ici 2025²¹.

Au sein de l'équipe de gestion, **21 personnes sont habilitées à passer des ordres de gestion**. Sur ces 21 personnes, **33% sont des femmes**, à comparer à **30%** de femmes au sein de l'effectif total. Conformément à la loi Rixain (Art. L. 533-22-2-4), Sycomore AM s'est fixé pour objectif d'atteindre, à **horizon 2030, 40% de femmes au sein des personnes effectuant des actes de gestion**.

EFFECTIF DES FEMMES DANS L'ÉQUIPE DE GESTION



²¹ McKinsey Global Institute, "The Power of Parity: how advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth", 2015

4.3 Politique de rémunération

Conformément à notre politique de rémunération et à l'Article 5 du règlement (UE) 2019/2088 (dit SFDR) « **Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité** », la rémunération du personnel de Sycomore AM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une **rémunération fixe** ;
- Une **rémunération variable**, qui récompense la performance individuelle et collective des équipes ;
- Des **dispositifs complémentaires** faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation, le plan d'épargne entreprise (PEE), les plans ou fonds d'épargne retraite collectifs ou individuels (PERCO, « Article 39 »).

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

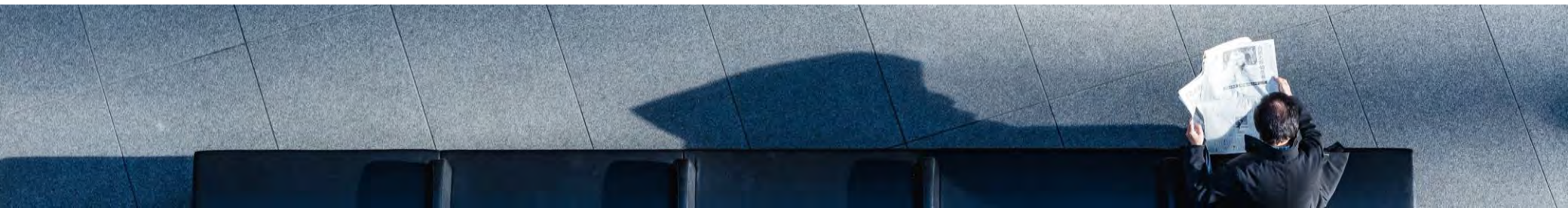
- Bénéficier d'une **participation dans le capital de la holding détenant à 100% Sycomore AM** ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un **logement**.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel. À l'issue de chaque exercice, Sycomore AM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise pour en assurer un partage équitable après impôts et taxes entre les collaborateurs salariés, d'une part et, d'autre part, les actionnaires ainsi que l'entreprise pour financer son développement. Cette valeur ajoutée est déterminée à partir des frais de gestion perçus sur les portefeuilles des OPC gérés, desquels est déduit l'ensemble des charges hors salaires supportées par la société de gestion. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable). Ce pourcentage est, de manière générale, **proche de 40%**.

Une fois ce budget global de rémunération calculé, **tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle en janvier, à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé**, dans les limites du budget global de rémunération variable. Cette évaluation repose pour tous les membres du personnel sur l'appréciation **d'indicateurs-clés de performance préalablement** proposés par les responsables d'équipe et validés par un comité de direction élargi et tenant compte du statut d'entreprise à mission de Sycomore AM.

Le personnel engagé dans des fonctions de gestion et / ou d'analyse financière et / ou extra-financière est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions et des résultats globaux de la société de gestion, appréciés au travers de la valeur ajoutée. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte :

- La **quote-part de chaque portefeuille géré dans la valeur ajoutée de la société de gestion**, sur l'année civile ;
- Le **classement sur trois ans** (ou moins si le portefeuille est géré depuis moins de trois ans) **de chaque portefeuille géré** au sein d'un univers de comparaison arrêté par la direction générale au début de chaque année civile ;
- La **contribution qualitative individuelle** (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux transversaux de la société de gestion, management, ...)
- La prise en compte effective de **critères environnementaux, sociaux et de gouvernance** en ligne avec le statut d'entreprise à mission de Sycomore AM ;
- Le **respect de la réglementation**, des procédures et politiques organisationnelles internes.



4.4 Moyens humains et financiers et outils

Moyens humains

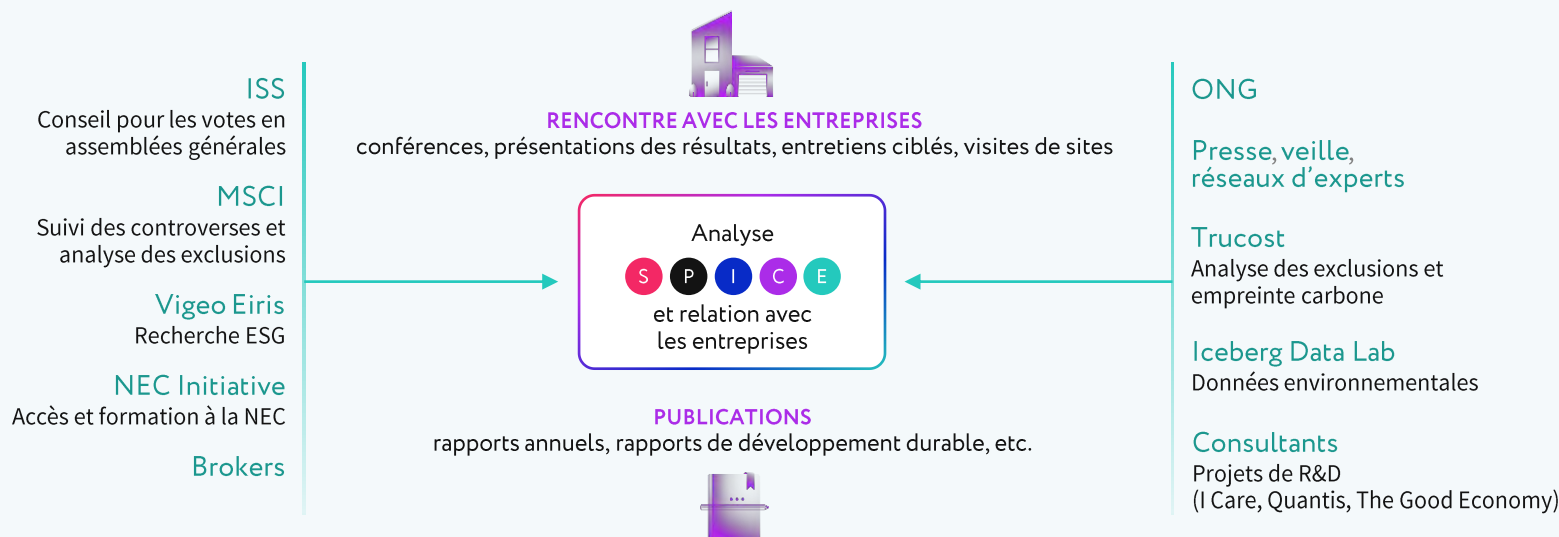
Les 8 spécialistes ESG représentent 35% des effectifs de l'équipe de gestion. Celle-ci est organisée afin que, pour chaque fonds, un spécialiste ESG apporte son expertise dans le suivi de la performance de durabilité et dans les décisions d'investissement.

L'ISR et la contribution aux enjeux sociétaux et environnementaux sont au cœur de notre modèle d'entreprise à mission. Ainsi, l'ensemble des collaborateurs, dans leurs fonctions respectives, participent au déploiement de notre stratégie ISR. Nous veillons ainsi à la formation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de durabilité. Les spécialistes ESG assurent régulièrement des formations : en 2022, des sessions de formation (une douzaine, à destination de la majorité des collaborateurs) ont par exemple été réalisées sur les derniers référentiels sectoriels de la méthodologie d'évaluation de la contribution sociétale des produits et services des entreprises, sur la méthodologie The Good Jobs Rating, sur la biodiversité, les trajectoires +1,5°C et les scénarii climatiques et sur les sujets réglementaires (SFDR). D'autres formations sont dispensées par des tiers. La quasi-totalité des collaborateurs de Sycomore AM a par exemple participé à la Fresque du Climat. En 2022, 5 collaborateurs répartis à la gestion, à la force commerciale et au risque ont reçu la certification CFA ESG ou CESGA ESG.

Moyens financiers et outils

En 2022, Sycomore AM a investi 3,1 millions d'euros²² dans son expertise ESG, soit 31% des dépenses allouées à l'expertise de gestion. En particulier, Sycomore AM a investi en 2022 près d'1 million d'euros en Recherche & Développement, prestataires externes, fournisseurs de données ESG et formations ESG, ce qui représente un peu plus de 26% des dépenses de recherche et de données.

Les outils (SPICE) et métriques d'analyse, de sélection et de reporting (la Contribution Sociétale des produits et services, The Good Jobs Rating, la NEC) sont le fruit de l'accumulation de plus d'une douzaine d'années d'investissements en expertises interne et externe ainsi qu'en développements informatiques.



■ Experts sur lesquels nous nous appuyons pour mener nos analyses ■ Informations des entreprises que nous analysons directement

²² Pour en savoir plus sur les moyens alloués nos analyses ESG ainsi qu'à notre gouvernance ESG, consulter notre [politique d'intégration ESG](#).

4.5 Transparence et communication

En l'absence de cadre universel et précis en matière de durabilité, Sycomore AM a toujours mis **au cœur de sa démarche l'importance de la transparence**, à la fois sur ses méthodologies et ses résultats en matière d'investissement durable.

Nous avons ainsi revu nos **reportings mensuels** qui se voient désormais dotés de 2 pages sur 4 consacrées aux indicateurs ESG, à l'**exposition aux Objectifs de Développement Durable** de l'ONU, aux **controverses** et aux actions de **votes** et d'**engagement** mises en œuvre. Conformément à la réglementation, nous avons publié notre **premier rapport selon les exigences de l'Article 29 de la Loi Energie Climat**, au niveau de la société de gestion et pour les fonds aux encours supérieurs à 500 millions d'euros. Ces rapports ont notamment été l'occasion de présenter nos avancées en matière de **stratégie climatique et biodiversité** et de détailler notre réponse à l'entrée en vigueur en 2021 du niveau 1 de SFDR.

4.6 Implication dans les instances de place

Convaincus de l'**importance du travail collaboratif et collectif pour le développement d'une finance utile en réponse aux défis sociétaux et environnementaux actuels**, nous sommes impliqués pour promouvoir une **économie durable** et participer au développement de l'Investissement Socialement Responsable au sein de notre écosystème, mais aussi auprès des entreprises et des épargnants.

Depuis sa création, Sycomore AM a déployé une démarche continue d'investissement responsable, inscrite dans les meilleures pratiques de place. Nous sommes engagés dans les **initiatives de promotion et de développement de l'investissement responsable** et impliqués au sein de **coalitions d'investisseurs** spécialisées sur des enjeux-clés, intervenons dans des établissements de l'enseignement supérieur, publions des articles et organisons des événements témoignant de notre engagement et de notre vision du monde de demain.

Ci-contre sont présentées les initiatives dont nous sommes partenaires ainsi que notre niveau d'implication.

INITIATIVE	IMPLICATION	NATURE DE L'INITIATIVE	THÉMATIQUE
 World Benchmarking Alliance	++	Coalition d'investisseurs	DROITS HUMAINS
 INVESTOR ALLIANCE FOR HUMAN RIGHTS AN INITIATIVE OF IIGD	++	Coalition d'investisseurs	DROITS HUMAINS
 ShareAction»	++	Coalition d'investisseurs	SANTÉ
 FAIRR A COLLER INITIATIVE	+	Coalition d'investisseurs	ALIMENTATION RESPONSABLE
 Responsible Care®	+++	Coalition d'investisseurs	SOCIAL ET GOUVERNANCE
 FIR	+++	Association professionnelle de promotion de l'IR	STRATÉGIE CLIMAT
 AMIF	+++	Autorité nationale	FIANCE DURABLE
 30% Club	+++	Coalition d'investisseurs	SOCIAL
 CDP	++	Association de reporting environnemental	ENVIRONNEMENT
 SCIENCE BASED TARGETS	++	Association d'évaluation de stratégie climat	ENVIRONNEMENT
 World Benchmarking Alliance	++	Coalition d'investisseurs	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Légende des niveaux d'implication :

+ Basique : veille sur les travaux réalisés et participation ponctuelle à des engagements collaboratifs.

++ Intermédiaire : participation à certains travaux/questionnaires, proactif dans la conduite d'engagements et/ou la promotion de l'initiative auprès d'autres investisseurs et des entreprises.

+++ Avancé : participation active à la réalisation des travaux (groupes de travail, commissions, événements, implication dans la gouvernance).

4.6 Implication dans les instances de Place

ShareAction»

« HEALTHY MARKETS »

Nous avons participé à la coalition « Healthy Markets » regroupant trente investisseurs et menée par l'association britannique ShareAction que Sycomore AM a rejoint dès sa création en 2019. Nous avons ainsi pris part à un premier engagement collaboratif mené auprès de **Carrefour**.

Ce rendez-vous a été l'occasion de rencontrer **Carine Kraus**, nouvelle directrice de l'Engagement chez Carrefour et l'une des cinq femmes membres du comité exécutif. **Carrefour** a confirmé que les objectifs fixés en 2018, dans le cadre de sa stratégie 2022, étaient en passe d'être atteints, notamment grâce à l'application plus large du **Nutriscore**. Dans le cadre de la définition de sa nouvelle stratégie, le département RSE du groupe a rencontré plusieurs parties prenantes ; parmi les principaux enseignements de cette consultation ressort la volonté d'adopter une **approche globale de l'alimentation** et de **fixer des objectifs en termes de recettes et de menus** et non pas exclusivement en termes de produits. Le groupe s'est d'ailleurs engagé à **atteindre 25% des produits alimentaires contribuant à la transition alimentaire d'ici 2025**. Carrefour réfléchit dès à présent aux KPIs d'accès à une alimentation plus saine qui lui permettront de rendre compte de sa contribution sociétale dans le cadre de la **Taxonomie sociale** européenne actuellement en construction.



COMMISSION CLIMAT ET FINANCE DURABLE
SUR LES RÉSOLUTIONS CLIMATIQUES

Nous nous sommes joints, en tant que co-rapporteur, au groupe de travail de la Commission Climat et Finance Durable de l'AMF, afin d'**aboutir à une position sur les résolutions climatiques** (Say on Climate) et notamment sur la manière d'organiser le **dialogue en assemblée générale**. En effet, face à l'essor des « **Say on Climate** » et à l'intégration plus exigeante de l'urgence climatique dans la politique de vote des investisseurs, qui se traduit notamment par la volonté de proposer des résolutions lors des AG, il est apparu nécessaire de mener une réflexion sur les moyens d'action existants et disponibles pour les actionnaires. Les membres de la CCFD ont formulé **cinq préconisations**, tant pour le dépôt de résolutions d'actionnaires que pour les résolutions inscrites à l'ordre du jour par les entreprises. Le groupe de travail constate la nécessaire **transformation du cadre réglementaire** avec, notamment, un renforcement du rôle et des positions de l'AMF. Le texte est disponible sur le [site de l'AMF](#).



ARTIFICIAL INTELLIGENCE ETHICS

L'intelligence artificielle (IA) présente un potentiel énorme d'innovation, à condition que l'éthique et le respect des droits humains soient au centre, tant de sa conception que de son utilisation, afin d'éviter que ses usages menacent la protection des droits fondamentaux. Conscients des risques inhérents à la technologie, nous sommes vigilants sur le développement éthique des algorithmes.

En 2022, Sycomore AM a rejoint un groupe de 30 investisseurs, représentant 6 400 milliards de dollars d'actifs sous gestion, afin de **sensibiliser les entreprises de la Tech aux enjeux de l'IA éthique**, s'appuyant pour cela sur les recherches de la World Benchmarking Alliance et sur le *Digital Inclusion Benchmark*. Parmi les **150 entreprises** qu'a évaluées ce dernier en 2021, **seules 20 s'engagent publiquement à adopter des pratiques d'IA éthique**. Dans ce cadre, Sycomore AM a mené une action d'engagement avec **PayPal** et **TSMC** et soutenu le dialogue mené avec **ServiceNow** et **SK Hynix**. Nous soulignons les **avancées de PayPal** qui s'est ainsi engagé à **être plus transparent sur ses pratiques d'IA éthique** dans son prochain rapport d'impact.

Annexes

Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément au chapitre V de l'article d. 533-16-1 du code monétaire et financier applicable aux organismes ayant plus de 500 millions d'euros de total de bilan assujettis à la fois aux dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat et aux dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.

**Correspondances
au sein du document**

I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

<p>A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b) et e) du 1° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p>Notre démarche d'investisseur responsable Statistiques de nos fonds par label</p>
<p>B Moyens internes déployés par l'entité : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 2° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p>Moyens humains & financiers et outils</p>
<p>C Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 3° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p>Gouvernance Politique de rémunération</p>
<p>D Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 4° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p>Nos dialogues et actions d'engagement La mise en œuvre de notre politique de vote</p>
<p>E Taxonomie européenne et combustibles fossils : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 5° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p>L'analyse environnementale de nos investissements</p>
<p>F Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'Article L. 222-1 B du code de l'environnement : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 6° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p>L'analyse environnementale de nos investissements</p>
<p>G Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 7° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p>L'analyse environnementale de nos investissements</p>

Annexes

Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément au chapitre V de l'article d. 533-16-1 du code monétaire et financier applicable aux organismes ayant plus de 500 millions d'euros de total de bilan assujettis à la fois aux dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat et aux dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

**Correspondances
au sein du document**

I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

H	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 8° et 8° bis du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.	Notre modèle d'analyse fondamentale des entreprises : SPICE
I	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 1° c) du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.	Classification SFDR de nos fonds

II. Informations issues des dispositions de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

J	Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 5 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022.	Analyse SPICE et risques de durabilité
K	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 6, paragraphe 1, points a), b) et c) du règlement délégué (UE) 2022/1288.	Analyse SPICE et risques de durabilité
L	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 7 du règlement délégué (UE) 2022/1288.	Analyse SPICE et risques de durabilité
M	Politique d'engagement : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 8 du règlement délégué (UE) 2022/1288.	Notre engagement actionnarial
N	Références aux normes internationales : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 9 du règlement délégué (UE) 2022/1288.	Analyse SPICE et risques de durabilité



**sycomore
am**

www.sycomore-am.com

14 avenue Hoche
75008 Paris